



S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

Comité Syndical

Chatillon en Vendelais

25 janvier 2024

Délibérations > p. 2 à 7

Compte-rendu > 8 à 52





COMITÉ SYNDICAL 25 janvier 2024

DELIBERATION N°VF CS01
4.2 Personnel contractuel

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste non permanent

La Présidente expose :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 28 du Comité Syndical en date du 11 Juin 2019 modifiée par délibération n°10 du Comité syndical en date du 6 juillet 2022 ;

Considérant les besoins identifiés dans le cadre de la préparation du renouvellement de l'outil de valorisation énergétique des déchets ménagers ;

Il est proposé de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet suivant :

Renouvellement de l'outil de valorisation énergétique des déchets ménagers par un contrat de délégation de service public visant à valoriser en énergie l'ensemble des déchets résiduels d'S3T'ec, dont les déchets « incinérables », déchets encombrants des déchèteries et refus de tri, actuellement enfouis. Valoriser et commercialiser l'énergie complémentaire produite.

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans et prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu : le contrat débutera au plus tard le 1^{er} avril 2024 pour se terminer au plus tard le 31 mars 2027.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Chargé de mission « Valorisation énergétique-RCU » à temps complet.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A, grade d'ingénieur.

L'agent devra justifier d'un diplôme d'Ingénieur et d'une expérience professionnelle de deux ans minimums dans le secteur de la gestion des déchets.

La rémunération sera déterminée par référence au grade d'Ingénieur et dans le respect d'un indice de rémunération maximum correspondant à IB 518. Le régime indemnitaire instauré par la collectivité sera également applicable. L'ensemble de la rémunération (traitement de base et régime indemnitaire) prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION DE CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De valider le projet de création d'emploi non permanent de 3 ans dans le cadre d'un contrat de projet,
- D'Autoriser la Présidente, ou son représentant, à procéder :
 - Au recrutement et à la nomination d'un agent sur le grade d'ingénieur,
 - A la rémunération de l'agent selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale,
 - Au versement du régime indemnitaire conformément à la délibération n°28 du Comité syndical en date du 11 Juin 2019 modifiée par délibération n°10 du comité syndical en date du 6 juillet 2022,
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au recrutement (contrat, arrêté, ...).

Présents : 18
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 21
Nombre de voix pour : 21
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



S3Tec

La Présidente,
Isabelle DUSSOUS



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 035-200084945-20240125-VF_CS01_JAN24-DE



COMITÉ SYNDICAL 25 Janvier 2024

DELIBERATION N°VF CS02

7.1 Décisions budgétaires

CANNULE et REMPLACE DELIBERATION N°1 DU 13/2/23

OBJET : FINANCES – Débat d’orientation budgétaire 2024

La Présidente expose :

Le débat d’orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il constitue une obligation réglementaire en vertu des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l’examen du budget primitif.

L’examen du rapport d’orientation budgétaire apparait comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités du syndicat pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif.

Le débat d’orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au comité syndical de faire connaître sa stratégie financière, tout en faisant le point sur sa situation financière.

Par son vote, l’assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l’existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Présents : 18
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 21
Nombre de voix pour : 21
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le dix-huit janvier 2024, s'est réuni, le jeudi vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à 18h30, à Chatillon en Vendelais.

Nombre de délégués : 27 **Nombre de délégués présents :** 18

Quorum : 14 **Nombre de pouvoirs :** 3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE, Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. Allain TESSIER (PIRE CHANCE), M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON).

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-François BUFFET (LECOUSSE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. François VEZIE (LOUVIGNE DU DESERT) remplaçant de M. Olivier MOCE (LE TIERCENT).

Pouvoir : M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON) donne pouvoir à M. Olivier BARBEDETTE (POILLEY), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE) donne pouvoir à M. Alain BALLUAIS (BILLE), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON) donne pouvoir à M. Serge BOUDET (FOUGERES).

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), Mme Marie-Christine MORICE (DT ETRELLES), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (DT NOYAL SUR VILAINE), Mme Christine HAIGRON (DT POCE LES BOIS), M. Olivier BARBETTE (DT MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (DT PARIGNE), M. Henri AVRIL (DT VAL COUESNON), M. Loïc GODET (DS AMANLIS), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Marie-Annick COUASNON (DS CHAMPEAUX), M. Denis GATEL (DS CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN), M. Michel RENOU (DS LOUVIGNE DE BAIS), M. Pierre BERHAULT (DS BEAUCE), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT)

Secrétaire de séance : Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS),

A – ADMINISTRATION

Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme DUSSOUS procède en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Mélanie MONTEBAULT, Déléguée Titulaire DES PORTES DU COGLAIS, est nommée secrétaire de séance.

Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 13 décembre 2023

La Présidente soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2023 visé par le secrétaire de séance, transmis par courrier.

Le Comité syndical approuve le compte-rendu de la séance.

Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 13 décembre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 3 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Président ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions qu'elle prend par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant :

Date	N°	Pôle	Numéro devis/contr	Objet de la délibération - Année 2023	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
21/11/2023	VF D112 2023	Centre de Valorisation Matière	DE04611	Réparation de la presse à balle	LAMECANIQUE ET SES APPLICATIONS	6 964,00 €
21/11/2023	VF D113 2023	Filières	23VF38	Reprise ferraille à cisailer du 01/07/2023 au 30/06/2024	PASSENAUD	0,00 €
21/11/2023	VF D114 2023	Filières	23VF39	Reprise ferraille à découper du 01/07/2023 au 30/06/2024	PASSENAUD	0,00 €
27/11/2023	VF D115 2023	Centre de Valorisation Matière	23/11/2023	Remise en état d'une porte du Centre de transfert et valorisation matière de Vitré (annule et remplace VF D108/2023)	BRANGEON ENVIRONNEMENT	2 100,00 €
27/11/2023	VF D116 2023	Centre de Valorisation Matière	23VF40	Préparation dossier sourcing avec frais complémentaires	CABINET COUDRAY	1 259,00 €
01/12/2023	VF D117 2023	Administration Générale	01/12/2023	Déjeuner de fin d'année	RESTAURANT LE LANTERNIER	234,00 €
04/12/2023	VF D118 2023	Communication	2023 39	Déjeuner de travail du 14 décembre 2023	CORNER BISTRO	112,00 €
04/12/2023	VF D119 2023	Révertec	1563-01	Intervention sur fuite du réseau en novembre 2023 (annule et remplace décision n°VF D109/2023)	SADE	26 870,00 €
04/12/2023	VF D120 2023	Déchèteries	71	Prise en charge dépôt sauvage d'amiante en déchèterie de Tremblay en novembre	BORDINI ENVIRONNEMENT	925,00 €
05/12/2023	VF D121 2023	Ressources Humaines		conseil juridique	COUDRAY	3 300,00 €
08/12/2023	VF D122 2023	Révertec	C23204574-1	Installation d'un automate pour la piscine	DALKIA	5 283,00 €
13/12/2023	VF D123 2023	Quai de transfert	PE23-1602	Participation forfaitaire aux travaux de raccordement de distribution d'électricité dans le cadre de la construction du Centre de transfert à Javené	SD 35	3 100,00 €
13/12/2023	VF D124 2023	Déchèteries	01/12/2023	Enlèvement de cartouches de protoxyde d'azote sur les déchèterie du SMICTOM SUD EST 35	TRIADIS SERVICES	500,00 €
18/12/2023	VF D125 2023	Révertec	du 15/12/2023	AMO passage d'une réservation pour extension réseau Révertec	EXOCETH	5 500,00 €
18/12/2023	VF D126 2023	Administration Générale	du 1er/12/2023	Constat assurances des risques statutaires du 01/01/2024 au 31/12/2027	CENTRE DE GESTION 35	1 600,00 €
18/12/2023	VF D127 2023	Administration Générale	du 18/12/2023	Paniers gamis de fin d'année 2023	LA CAVE DES SAVEURS	175,00 €
21/12/2023	VF D128 2023	Centre de Valorisation Matière	DE2-48924	Maintenance sur les boitiers détecteurs incendies du centre de valorisation et transfère à Vitré	DESAUTEL	1 325,00 €
21/12/2023	VF D129 2023	Administration Générale		Inscription rencontres Amorce eco-organismes le 25/01/2024	AMORCE	210,00 €
21/12/2023	VF D130 2023	Communication	23VF30	Avenant 1 au marché du bilan carbone des activités actuelles et futures de S3TEC	O2M	0,00 €

Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 13 décembre 2023.

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 2 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Bureau syndical du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 5 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Bureau syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical est invité à prendre acte du compte-rendu exposé ci-après :

NEANT

Question 5 – Désignation des noms des représentants à la CCSPL

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour tout service qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics ;

Considérant que la Commission est présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant légal, et est composée de : membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante ;

La Commission examine chaque année sur le rapport de son président le rapport établi par le délégataire du service public. Elle est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, ou de projet de partenariat.

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que pourront participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence ;

Le Comité Syndical de S3T'ec, en séance du 01/12/2021, et par délibération n°1, a désigné les membres de la Commission de Consultation des Services Publics Locaux :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Serge BOUDET	ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Claude CAILLEAU	EAUX ET RIVIERES
Henri AVRIL	VITRE TUVALU
Roland LE DROFF	JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Marielle MURET-BAUDOIN	CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Christian STEPHAN	REEPF

Pour compléter cette délibération n°1 du 01/12/2021, le Comité syndical est invité à désigner nominativement les membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public, et Membres titulaires de la CCSPL de S3T'ec :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>MEMBRES ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Serge BOUDET	Marcel LACOUR ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Claude CAILLEAU	Mme / M EAUX ET RIVIERES
Henri AVRIL	Vincent BARRAIS VITRE TUVALU
Roland LE DROFF	M Aurélien LOICHON JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Marielle MURET-BAUDOIN	Didier SAVATTE CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Christian STEPHAN	Théodore CABIROL REEPF

Membres suppléants de la CCSPL de S3T'ec :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>MEMBRES ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Daniel BALLUAIS (DT Billé)	Hervé LEUTELLIER ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Allain TESSIER (DT Piré Chancé)	Mme / M EAUX ET RIVIERES
Mélanie MONTEBAULT (DT Portes du Coglais)	Jacques LE LETTY VITRE TUVALU
Daniel FEVRIER (DT La Guerche de Bretagne),	M. Maxime BETIN JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Daniel TESSIER (DT Domalain),	Jean-Louis TURMEL CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Danielle RESONET (DT Landavran).	Jordan HUBERT REEPF

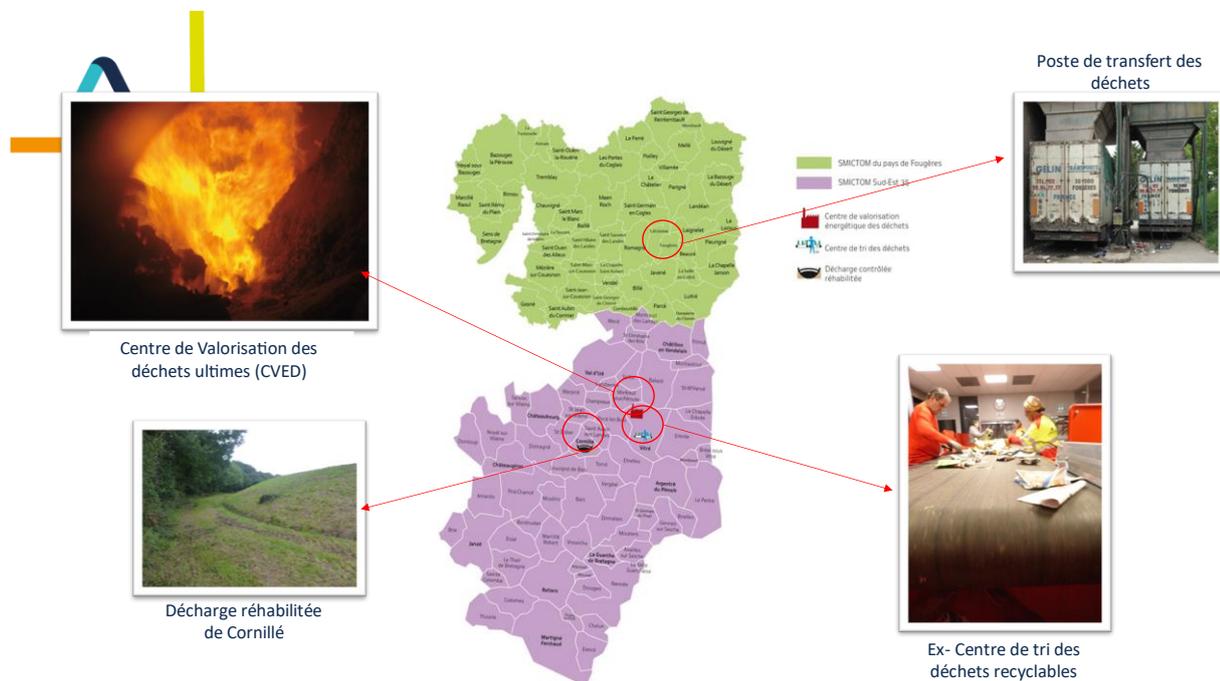
L'association Eaux et Rivières n'ayant pas transmis le nom d'un titulaire et d'un suppléant, la question est reportée au prochain comité.

Mme DUSSOUS propose de solliciter une dernière fois l'association Eaux et Rivières afin qu'il transmette à S3T'ec le nom d'un titulaire et d'un suppléant avant le prochain comité. Sans retour de leur part, l'association ne pourra plus siéger au sien d'S3T'ec. M. BOUDET (DT FOUGERES) propose de la remplacer par une autre association.

M. BOUDET (DT FOUGERES) profite du comité pour présenter le nouveau Directeur du SMICTOM PAYS DE FOUGERES, Vincent OSMONT, arrivé le 02 janvier 2024

Question 6 – Bilan technique 2023

La Présidente laisse la parole à M. BESNIER pour présenter les unités d'œuvre de S3T'ec pour l'année 2023.



M. BESNIER rappelle que la construction d'un nouveau centre de transfert à FOUGERES est en cours de réalisation. La livraison est prévue pour cet été.

La mise en exploitation de ce centre sera peut-être retardée ; En effet, il faut lancer les marchés d'exploitation. Pour cela, S3T'ec est passé par une phase de sourcing qui a pris quelque temps. Le début d'exploitation de ce nouveau centre est prévu pour octobre/novembre 2024, avec l'arrêt de l'ancien quai en septembre 2024.

Dans le cadre de l'exploitation du Centre de transfert et valorisation Matières à VITRE, un sourcing a été réalisé aussi en vue de relancer un nouveau marché pour une reconversion totale du site. Quelques idées intéressantes sont ressorties du sourcing. Un cahier des charges sera rédigé en conséquence afin que les sociétés puissent y répondre.

Dans le cadre de l'exploitation du CVED, le bilan de l'année 2023 est plutôt favorable, notamment depuis l'arrêt technique de mai 2023. Il y a eu peu d'arrêt : 28 500 tonnes de déchets valorisés en 2023 au lieu de 26 000 tonnes habituellement. Par conséquent, S3T'ec en exporte moins, et le syndicat peut accepter les déchets de Rennes Métropole, qui assurent une recette non négligeable.

En termes de performance énergétique, le CVED a subi une perte de pouvoir calorifique avec la mise en place des extensions de consignes de tri en 1^{er} janvier 2023 : le CVED a valorisé plus d'ordures ménagères mais il a été vendu la même quantité de MhW/h que les années précédentes.

S3T'ec doit être à 65% de performance énergétique et il est à 65.1% au 31 décembre 2023.

Sur la partie environnementale du CVED, l'ensemble des contrôles sur le rejet atmosphérique et les retombées sur les lichens situés à 5km autour du site sont largement inférieurs aux valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral.

En conclusion, 2023 a été favorable et a été très respectueuse de l'arrêté préfectoral par l'exploitant.

De plus, la Commission de Sécurité de suivi de site, pilotée par le Sous-Préfet, avait donné un avis favorable à l'exploitation.



Bilan tonnages de déchets valorisés :

	TOTAL	TOTAL	prévu au BP	2023	
	2023	2022	2023	VS 2022	
OMr	28 418	31 228	31 100	-9%	94 % valo énergie (CVED) 4 % enfouissement
dont SMICTOM SUD EST 35	16 269	17 253	17 200	-6%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	12 150	13 975	13 900	-13%	
Biodéchets	3				50 % compostage 50 % Valo énergie (métha)
dont SMICTOM SUD EST 35	3				
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	0				
Emballages	8 353	6 784	8 034	+23%	80 % recyclage
dont SMICTOM SUD EST 35	5 377	4 598	4 944	17%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	2 975	2 186	3 090	36%	
		5 027			
Refus	1 962	1 757		+22%	100 % valo énergie (UVE)
dont SMICTOM SUD EST 35	1 110	1 241		-2%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	853	516		80%	
Papiers	2 885	3 325	3 750	-13%	95 % recyclage 5 % valo énergie (CVED)
dont SMICTOM SUD EST 35	1 690	1 972	2 250	-14%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	1 195	1 353	1 500	-12%	
Verre	9 582	9 777	9 841	-2%	100 % recyclage
dont SMICTOM SUD EST 35	5 927	5 987	5 916	-1%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	3 655	3 790	3 925	-4%	

Pour les OMr (Ordures Ménagères Résiduelles), M. BESNIER souligne la baisse des tonnages entre 2023 et 2022 : cela est grâce au SMICTOM du Pays de Fougères avec -13% d'OMr (avec la distribution des bacs individuels et la communication sur la future Redevance Incitative (RI)).

Pour les biodéchets, cette nouvelle filière est en test sur 4 points d'apport volontaire sur le territoire du SMICTOM Sud Est 35.

L'autre bonne nouvelle, c'est l'augmentation des tonnages des emballages recyclables, soit +23% : grâce aux extensions de consignes de tri des emballages et le passage en RI du SMICTOM du Pays de Fougères.

Par contre, il y a une augmentation des refus de +22%, soit 1900T de refus de tri. Ce taux de refus de tri n'est pas uniquement lié à une mauvaise application des consignes (10% de plastiques sont des erreurs manifestes). Les autres 10% de plastique ne trouvent pas encore de voie de recyclage du fait que les filières sont en cours de création.

Sur le papier, le tonnage baisse, c'est conjoncturel. D'ailleurs, M. BESNIER souligne que lors des rencontres pour le sourcing sur le centre de tri et la valorisation matière, les sociétés ont signalé qu'il ne fallait pas en faire un centre de tri du papier ou continuer le sur-tri du papier.

Au vu du devenir de ces déchets, S3T'ec est assez vertueux (en bleu dans la présentation) avec notamment 4% d'enfouissement.



Bilan tonnages de déchets valorisés :

	TOTAL 2023	TOTAL 2022	prévu au BP 2023	2023 VS 2022	
Cartons	2 763	2 789	2 750	-1%	100 % recyclage
dont SMICTOM SUD EST 35	1 574	1 580	1 450	0%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	1 189	1 209	1 300	-2%	
Tout-Venants	14 146	14 290	15 400	-1%	100 % enfouissement
dont SMICTOM SUD EST 35	7 001	7 498	8 600	-7%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	6 932	6 792	6 800	2%	
dont refus plâtres SUD EST 35	184		105		
dont déclassement (Gravats, Cartons, Bois) S	28				
Bois	7 810	8 088	8 450	-3%	50 % recyclage 50% valo énergie
dont SMICTOM SUD EST 35	2 892	2 753	2 950	5%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	4 918	5 335	5 500	-8%	
Gravats	15 795	16 544	21 000	-5%	100 % réemploi (remblais)
dont SMICTOM SUD EST 35	10 137	10 952	10 800	-7%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	5 658	5 592	10 200	1%	
Gravats Valorisés SMICTOM FOUGERES	7 377				
Déchets verts	10 508	9 332	10 400	13%	100 % compostage
dont SMICTOM SUD EST 35	1 415	1 354	1 500	4%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	9 093	7 978	8 900	14%	
Ferrailles	2 500	2 376	2 700	5%	100 % recyclage
dont SMICTOM SUD EST 35	1 371	1 372	1 600	0%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	1 130	1 004	1 100	13%	

M. BESNIER indique que là aussi S3T'ec est assez vertueux pour ces matériaux. L'exception est pour les tout-venants de déchèteries qui aujourd'hui vont en enfouissement chez SECHE.

M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) demande si l'on a vu toutefois une baisse du tonnage en tout venant avec la mise en place de deux bennes pour la collecte des plastiques rigides en déchèteries ?

M. BESNIER répond que l'on peut rapprocher les -1% à la mise en place de ces deux bennes, cela reste peu significatif. Par contre, depuis le 1^{er} janvier 2024, il y a été mis en place dix bennes donc on va probablement s'améliorer. M. LEFEUVRE souligne que cette collecte va surtout coûter moins chère.



Bilan tonnages de déchets valorisés :

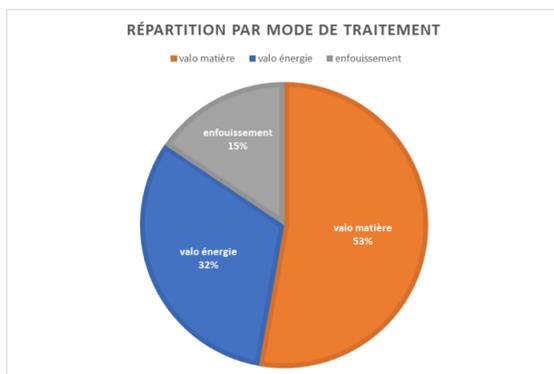
	TOTAL 2023	TOTAL 2022	prévu au BP 2023	2023 VS 2022	
Plâtres	185	351	305	-47%	100 % recyclage
dont SMICTOM SUD EST 35	185	351	305	-47%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	0	0	0		
Plastiques rigides et souples	93	0	150		100 % recyclage
dont SMICTOM SUD EST 35	59	0	75		
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	33	0	75		
Souches	154	104	140	62%	100 % valo énergie
dont SMICTOM SUD EST 35	154	104	140	62%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	0	0	0		
Batteries	41	37		12%	Démantèlement/tri/valo
dont SMICTOM SUD EST 35	30	29		0%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	12	7		63%	
Huiles minérales	45				100% recyclage
dont SMICTOM SUD EST 35	29				
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	15				
Déchets Dangereux Ménagers	258	241	290	7%	Tri/valorisation/traitement
dont SMICTOM SUD EST 35	148	140	140	6%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	110	101	150	9%	
Amiante	155	36	35	330%	100% enfouissement
dont SMICTOM SUD EST 35	98	0	35		
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	57	36	0	59%	
PSE :	35	36		-2%	100% recyclage
dont SMICTOM SUD EST 35	22	21		7%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	13	15		-13%	
Huiles végétales	13	13		-1%	100% recyclage
dont SMICTOM SUD EST 35	11	11		-3%	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	2	2		11%	

M. BESNIER spécifie que S3T'ec est assez vertueux pour ces micro-filières sauf pour les batteries et les déchets dangereux des ménages.



Bilan tonnages de déchets valorisés :

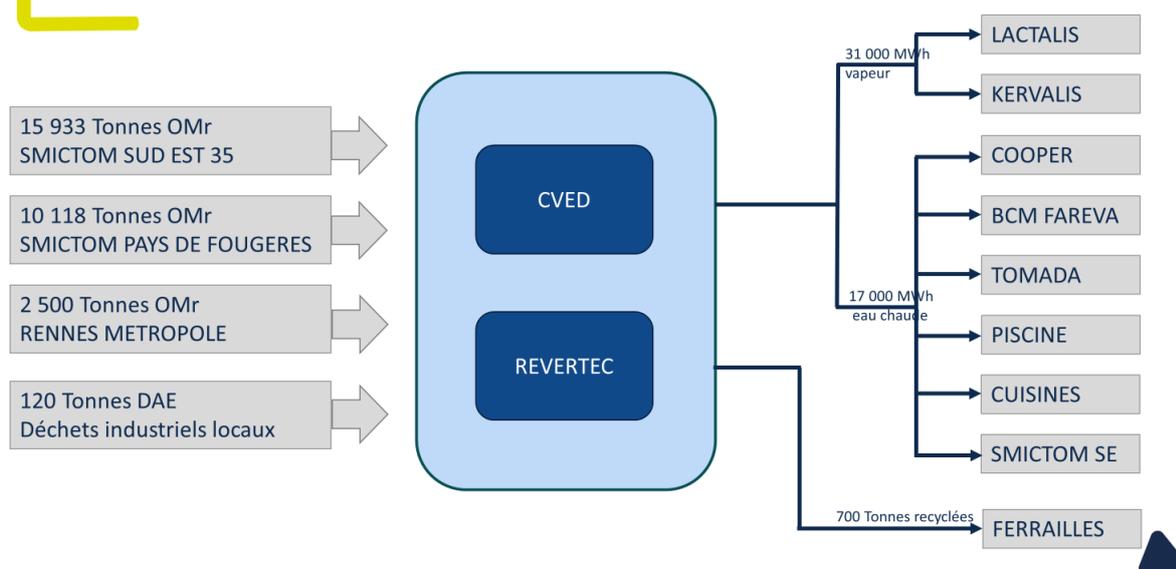
	TOTAL 2023	TOTAL 2022	
TOTAL DECHETS TRAITES	103 742	105 350	-2%
SMICTOM SUD EST 35	54 576	55 975	53%
SMICTOM PAYS DE FOUGERES	49 166	49 375	47%



Dans le schéma sur la répartition par mode de traitement (respect de la hiérarchie des modes de traitement), M. BESNIER souligne qu'il reste 15% de déchets qui vont en enfouissement actuellement. Le futur projet devrait permettre à ces 15% de basculer en valorisation énergétique.



Focus sur le CVED (& le SPIC valo énergie):



Mme DUSSOUS demande s'il y a des questions.

Mme DUSSOUS rappelle que l'objectif du mandat est de respecter le mode de hiérarchisation des traitements, soit privilégier la valorisation énergétique pour viser le zéro enfouissement.

Question 7 – Projet de Compte administratif 2023

La Présidente expose :

Le Comité Syndical prend connaissance du projet de Compte administratif 2023, ainsi que de l'analyse financière rétrospective mise à jour pour la période 2020-2023.

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme MERHAND pour la présentation :



Section de fonctionnement (projet CA)

Dépenses de fonctionnement

DF Synthèse par pôle	BP 2023	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	Principaux postes :
COMMUNICATION	90 832,00	43 443,65	-47 388,35	48%	Incinération = 3 736 k€ (BP 3 846 k€)
CS	3 528 700,00	3 179 325,62	-349 374,38	90%	Autre tt OMR = 407 k€ (BP 705 k€)
DECHARGE	8 000,00	15 455,45	7 455,45	193%	Energie-combustibles = 515 k€ (BP 795 k€)
OMR	6 335 450,00	5 653 266,18	-682 183,82	89%	Dépenses imprévues = 0 (BP =90 k€)
QUAI	15 740,00	7 158,00	-8 582,00	45%	Tri des déchets recyclables = 2 172 k€ (BP 2 361 k€)
STRUCTURE	365 680,00	181 848,48	-183 831,52	50%	Exploitation quai transfert = 354 k€ (BP=409 k€)
CTVM	0,00	13 212,00	13 212,00	0%	Transfert = 703 k€ (BP 935 k€)
DECHETERIE	4 080 350,00	3 817 821,59	-262 528,41	94%	Traitement des déchèteries = 3 818 k€ (BP=4 081 k€)
FILIERES	1 805 000,00	1 578 568,78	-226 431,22	87%	Rétrocession recettes filières = 1 579 k€ (BP=1 805 k€)
VERRE	41 500,00	14 654,71	-26 845,29	35%	
Total général	16 271 252,00	14 504 754,46	-1 766 497,54	89%	

Taux d'exécution de 89%, lié à de moindre dépenses de traitement Omr, énergie, tri, transfert, déchèterie.



Pour les dépenses de fonctionnement, l'écart entre le BP 2023 et le CA 2023 est de -1 766 497,54 €P. Ceci peut se voir :

- sur le volet Collecte Sélective : tri des déchets recyclables.
- sur l'exploitation du quai de transfert, écart d'environ -50 000 €
- de manière générale une baisse liée au transport des déchets sur la collecte sélective
- D'autre part, sur le volet Ordures Ménagères (OM), il y a eu de moindres dépenses. Comme évoqué par M. BESNIER en amont, l'outil a vraiment été optimisé. Sur l'exploitation du CVED, le réalisé est à 3 736 k€ pour un budget qui était à 3 846 k€

Ce qui est bien pour la collectivité, c'est qu'il y a eu moins de transfert de déchets vers d'autres outils, Soit -300 000 € de moins en dépenses : moins de traitement externalisé, et moins de transport associé. En ce qui concerne le volet REVERTEC, il y a eu une moindre consommation de gaz notamment (soit -280 000 €).

De plus, Mme MERHAND rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, il y a eu l'intégration du poste « Traitement des déchèteries » à S3T'ec, soit 4 millions d'euros qui ont été intégrés au budget S3T'ec. Sur ce volet aussi de moindres dépenses.

En recettes et en dépenses, Intégration des recettes filières perçues par S3T'ec qui les reverse aux 2 SMICTOM (en fonction du tonnage des 2 structures et du prix de reprise mutualisé (1 600 000 € de recettes filières qui est neutre pour S3T'ec)



Section de fonctionnement (projet CA)

Recettes de fonctionnement

RF Synthèse par pôle	BP 2023	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	
CS	0,00	15 666,59	15 666,59	0%	Redevance d'équilibre = 11 986 k€
DECHARGE		0,00	0,00	0%	
OMR	1 751 000,00	2 059 704,86	308 704,86	118%	Recettes industrielles Vente énergie = 1 573 k€ (BP = 1 652 k€)
QUAI		0,00	0,00	0%	
STRUCTURE	11 986 252,00	11 986 348,62	96,62	100%	Accueil Omr Rennes M. = 333 k€ (BP=0)
REPORT	729 000,00	729 000,00	0,00	100%	Rétrocession recettes filières = 1 576 k€
FILIERE	1 805 000,00	1 575 671,44	-229 328,56	87%	Report à hauteur de 729 k€
Total général	16 271 252,00	16 366 391,51	95 139,51	101%	

Taux de réalisation légèrement inférieur à 100%, du fait de moindre recettes d'énergie.

10

Mme MERHAND souligne que le bémol en 2023 sont les moindres recettes d'énergie par rapport à ce qui avait été budgété.



Section de fonctionnement (projet CA)

Synthèse

DF Synthèse par chapitre	BP 2023+DM	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP
011 Charges à caractère général	13 600 132,00	12 165 773,25	-1 434 358,75	89%
012 Charges de personnel	214 950,00	202 300,01	-12 649,99	94%
022 Dépenses imprévues	90 000,00	0,00	-90 000,00	0%
042 Opération d'ordre	493 550,00	493 117,21	-432,79	100%
65 Autres charges de gestion courante	1 836 220,00	1 607 955,53	-228 264,47	88%
66 Charges financières	36 400,00	35 608,46	-791,54	98%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0%
68 Dotation aux provisions	0,00	0,00	0,00	0%
Total général	16 271 252,00	14 504 754,46	-1 766 497,54	89%

RF Synthèse par chapitre	BP 2023	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP
002- Résultat reporté	729 000,00	729 000,00	0,00	0%
013- Atténuation de charges	500,00	591,00	91,00	18%
042- Opérations d'ordre	99 000,00	97 268,50	-1 731,50	-2%
70- Produits des services et ventes diverses	3 457 000,00	3 496 194,87	39 194,87	1%
74- Dotations, subventions, participations	11 985 752,00	11 985 755,00	3,00	0%
75- Autres produits de gestion courante		2,62	2,62	0%
76- Produits financiers		0,00	0,00	0%
77- Produits exceptionnels		57 579,52	57 579,52	0%
Total général	16 271 252,00	16 366 391,51	95 139,51	1%

11

Programme d'investissement	BP 2023	CA 2023	RAR 2023
CDT	19 000,00	8 552,68	
CVED	1 939 190,47	1 250 891,36	275 336,72
DECHARGE DE CORNILLE	12 434,76	6 434,76	
QUAI DE TRANSFERT	1 580 000,00	344 086,30	1 235 913,70
STRUCTURE	8 813,20	5 689,76	6 636,00
CTVM	629 000,00		
BIODHT	30 000,00		
Total général	4 218 438,43	1 615 654,86	1 517 886,42

DI par chapitre	BP 2023	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	RAR 2023
020- Dépenses imprévues	0,00		0,00	0%	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 000,00	97 268,50	-1 731,50	98%	
041- Opérations patrimoniales	51 100,00		-51 100,00	0%	
13- subventions d'investissement	0,00		0,00	0%	
16- Emprunts et dettes assimilées	657 000,00	656 676,23	-323,77	100%	
20-Immobilisations incorporelles	30 000,00		-30 000,00	0%	5 823,60
21- Immobilisations corporelles	41 854,40	14 242,44	-27 611,96	34%	19 517,07
23- Immobilisations en cours	4 146 584,03	1 601 412,42	-2 545 171,61	39%	1 492 545,75
27- Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0%	
10- Dotations, fonds divers et réserves	24 320,00	24 316,62	-3,38	100%	
Total général	5 049 858,43	2 393 916,21	-2 655 942,22	47%	1 517 886,42

RI par chapitre	BP 2023	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	RAR 2023
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	493 550,00	493 117,21	-432,79	0%	
041- Opérations patrimoniales	51 100,00		-51 100,00	-100%	
10-Dotations, fonds divers et réserves	1 117 472,87	1 174 703,80	57 230,93	5%	
13- Subventions d'investissement reçues	12 500,00		-12 500,00	-100%	
16- Emprunts et dettes assimilées	1 802 787,78		-1 802 787,78	-100%	1 800 000,00
23- Immobilisations en cours	0,00		0,00	0%	
001- Solde d'exécution positif reporté N+1	1 572 447,78	1 572 447,78	0,00	0%	
Total général	5 049 858,43	3 240 268,79	-1 809 589,64	-36%	1 800 000,00

12

Mme MERHAND rappelle que le programme d'investissement était prévu à hauteur de 4 200 000 € pour 2023. Essentiellement sur deux postes importants :

- Le CVED (restes à réaliser sur les travaux de mise aux normes, et sur Revertec)
- Le quai de transfert prévu sur 2 ans : une première enveloppe de l'autorisation de programme » était inscrite sur 2023 ; Du fait d'un peu de retard dans le projet, on y trouve des restes à réaliser assez conséquents en fin d'année

Mme MERHAND précise aussi qu'il avait été envisagé certains travaux sur l'ancien centre de tri à VITRE (mise au norme électrique et de la presse à balle) qui n'ont pas été réalisés sur l'exercice 2023.

En termes de dépenses d'investissement, le CA 2023 clôture l'année 2023 avec un montant de 2 393 916,21 €.

Pour les dépenses d'équipements, il y avait encore un remboursement d'emprunt assez important de 657 000 € : remboursement des annuités d'emprunt et de la 2^{ème} partie du crédit relai qui avait été réalisé dans le cadre de l'emprunt des travaux de mise aux normes en attendant la réception du FCTVA.

En termes de recettes d'investissement, Mme MERHAND précise que S3T'ec a financé ces dépenses d'investissement essentiellement par des ressources propres : d'une part par le financement du report antérieur, par le FCTVA et le transfert du résultat de fonctionnement 2022 et les amortissements.



Projet CA

Synthèse

	Projet CA 2023	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement consommés	14 504 754,46	15 637 391,51
Résultat de fonctionnement reporté		729 000,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 504 754,46	16 366 391,51
Excédent global de fonctionnement 2023		1 861 637,05
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement consommés	2 393 916,21	1 667 821,01
Résultat d'investissement reporté		1 572 447,78
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 393 916,21	3 240 268,79
Excédent global d'investissement 2023		846 352,58
Excédent cumulé 2023		2 707 989,63

13

SITUATION FINANCIERE :



25/01/24



Les résultats depuis la création du Syndicat

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Fonds de roulement en début d'exercice	0	608 004	1 540 788	2 030 877	3 346 923
Variation annuelle du fonds de roulement	608 004	932 784	490 089	1 316 046	- 638 931
Fonds de roulement en fin d'exercice	608 004	1 540 788	2 030 877	3 346 923	2 707 992

Le Fonds de roulement baisse de 20% en 2023.

15



Les soldes intermédiaires de gestion

Chaîne de l'épargne

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000	15 482 543
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610	13 976 029
Epargne de gestion	585 818	393 269	594 548	1 023 390	1 506 515
(-) Intérêts d'emprunts	5 313	6 385	18 643	36 614	35 608
Epargne brute	580 505	386 884	575 905	986 776	1 470 906
Taux d'épargne brute	8%	5%	8%	12%	10%
(-) Remboursement du capital	111 111	212 222	270 445	855 888	656 676
Epargne nette	469 394	174 662	305 460	130 888	814 230
Taux d'épargne nette	7%	2%	4%	2%	5%
CAF nette (avec produits et charges exceptionnels)	469 394	207 188	404 835	754 140	871 810
Taux d'épargne nette avec produits et charges except.	7%	3%	5%	8%	6%

Une épargne améliorée en 2023 : les recettes de fonctionnement évoluant plus fortement que les charges de gestion. **Néanmoins les taux d'épargne brute et nette restent en deçà des seuils prudeniels (12%-8%).**

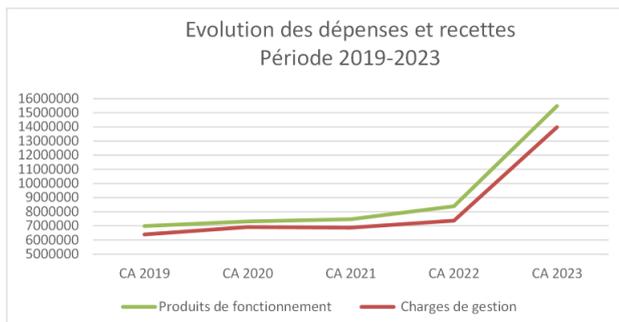
16



Les soldes intermédiaires de gestion

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000	15 482 543
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610	13 976 029



En 2023, le traitement des déchèteries ainsi que la gestion des recettes filières ont été transférés à S3T'ec.

Les recettes ont progressé plus que les dépenses n'augmentaient.

17



Les soldes intermédiaires de gestion

Financement de l'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Total CA
Dépenses d'investissement (1)	561 390	3 850 647	987 499	320 813	1 639 971	7 360 320
Recettes d'investissement (FCTVA, subv) (2)	700 000	235 455	1 072 753	882 718	129 231	3 020 157
Besoin de financement (3) = (1) -(2)	- 138 610	3 615 192	- 85 254	- 561 905	1 510 741	4 340 163
Emprunts nouveaux (4)	-	4 340 788	-	-	-	4 340 788
Epargne brute (5)	580 505	386 884	575 905	986 776	1 470 906	4 000 977
Variation du fonds de roulement (6) = (2)+(4)+(5)-(1)	719 115	1 112 480	661 159	1 548 681	- 39 834	4 001 601
Part financée par les subventions (A) = (2)/(1)	125%	6%	109%	275%	8%	41%
Part financée par l'emprunt (B) = (4)/(1)	0%	113%	0%	0%	0%	59%
Part financée par l'épargne brute (C) = (5)/(1)	103%	10%	58%	308%	90%	54%
Part financée sans avoir recours aux excédents passés	228%	129%	167%	583%	98%	154%

**7 360 k€ investis depuis 2019 essentiellement sur le CVED,
Travaux financés majoritairement par l'emprunt et l'épargne brute.**

18



L'endettement

En cours de dette et annuité au 31 décembre 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Capital restant dû au 31 décembre N	138 889	4 267 455	3 997 010	4 604 207	3 947 611
Evolution en %		2973%	-6%	15%	-14%
Ratio de désendettement (en année)	0	10	6	3	3

OBJET DE LA DETTE	TAUX ACTUARIEL (%)	PERIODICITE INTERETS	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N
Investissement réseau de chaleur	3,46	Annuelle	30/10/2010	30/10/2024	700 000,00	45 221,56
Financement de l'extension du réseau d	1,12	Mensuelle	30/04/2018	30/03/2033	1 770 000,00	1 091 500,23
Financement des investissements trava	0,44	Mensuelle	30/08/2020	30/07/2035	3 640 000,00	2 810 888,98
TOTAL: SYNDICAT DES TRAITEMENTS					6 810 788,00	3 947 610,77

Crédit relais remboursé totalement en 2023.

Dettes augmentées à compter de 2022 (REVERTEC), et appelées à évoluer (QUAI, DAILLY CVED)

Ratio de désendettement à 3 années (fin 2023)

19

Mme MERHAND mentionne qu'en 2024, S3T'ec clôturera un emprunt lié au réseau de chaleur. Un second emprunt court toujours pour l'extension, associé à l'emprunt sur les travaux du CVED.

Elle souligne qu'à partir d'aujourd'hui, S3T'ec va avoir un fort besoin d'emprunt :

- Pour financer le quai de transfert (1 800 k€)
- Pour financer le nouveau projet DAILLY qui sera présenté tout à l'heure

M. BOUDET demande si l'emprunt restant est lié à la durée de vie de l'équipement actuel ?

Mme MERHAND répond par la négative. La dernière échéance de l'emprunt est prévue en 2035.

Par conséquent, M. BOUDET fait ressortir que S3T'ec va continuer à payer un emprunt d'un équipement qui ne sera plus en service. Mme MERHAND confirme, ajoutant qu'S3T'ec n'avait pas le choix car il ne disposait aucune ressource propre pour financer ces travaux. A noter qu'S3T'ec bénéficie d'un taux d'emprunt très bas sur ce prêt : 0.44%.

M. BESNIER répond que S3T'ec n'avait pas le choix de faire prolonger l'emprunt sinon cela faisait augmenter la Redevance d'Equilibre.

Mme DUSSOUS demande s'il serait possible de rembourser cet emprunt par un autre emprunt ?

Mme MERHAND répond qu'il serait possible d'intégrer celui-ci dans un autre emprunt.

N'ayant pas d'autre question, Mme DUSSOUS reprend la parole.

Elle demande aux délégués d'être attentifs au projet de l'exercice 2024 qui va être présenté et après 2024, à savoir :

- Préparation de la DSP avec un apport sur le futur CVED (surtout comment on va pouvoir financer le futur CVED)

En effet, aujourd'hui S3T'ec a peu de réserve : il est financé par les deux SMICTOM et par les ventes de vapeur et d'eau chaude.

C'est surtout le Redevance d'Equilibre qui permet de financer les coûts de traitement associés. Sachant que sur toutes les ventes de matières valorisées, à part la vapeur et le réseau de chaleur, on ne fait que « boîte aux lettres » car tout est reversé aux deux SMICTOM associés.

Mme DUSSOUS souligne que S3T'ec est passé de 8 millions à 14 millions au niveau de l'exploitation. Mais c'est simplement le delta des coûts de traitement qui sont reversés par S3T'ec.

Elle invite les délégués à être attentifs car le coût d'exploitation va fortement augmenter. Il est important de prendre conscience de l'avenir de S3T'ec via le CVED

Question 8 – Projections 2024-2030

La Présidente expose :

Comme évoqué lors des séances précédentes, le syndicat a sollicité l'accompagnement de la DRFIP pour la réalisation d'une analyse financière prospective sur la période 2024-2030. L'objectif de cette analyse est d'évaluer l'impact des orientations et décisions sur les budgets des années à venir, et surtout de mesurer l'impact du projet de renouvellement de l'outil de traitement porté par S3T'EC.

A partir des orientations 2024-2030, une analyse financière prospective a été réalisée en partenariat avec la DGFIP.

En amont des projections, Mme MERHAND présente le projet de BP 2024.





Section de fonctionnement (projet BP)

Dépenses de fonctionnement

DF Synthèse par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
COMMUNICATION	90 832,00	43 443,65	105 630,00	14 798,00	16%
CS	3 528 700,00	3 179 325,62	3 762 962,00	234 262,00	7%
DECHARGE	8 000,00	15 455,45	17 122,00	9 122,00	114%
OMR	6 335 450,00	5 653 266,18	6 746 630,00	411 180,00	6%
QUAI	15 740,00	7 158,00	181 885,00	166 145,00	1056%
STRUCTURE	345 480,00	171 445,12	257 086,73	-88 393,27	-26%
CTVM	0,00	13 212,00	1 600,00	1 600,00	0%
DECHETERIE	4 100 550,00	3 828 224,95	4 490 500,00	389 950,00	10%
FILIERES	1 805 000,00	1 578 568,78	1 500 000,00	-305 000,00	-17%
VERRE	41 500,00	14 654,71	45 200,00	3 700,00	9%
Total général	16 271 252,00	14 504 754,46	17 108 615,73	837 363,73	5%

Principaux postes :

Incinération = 4 368 k€ (BP 3 846 k€)
Autre tt OMR = 491 k€ (BP 705 k€)
Energie-combustibles = 747 k€ (BP 795 k€)
Dépenses imprévues = 0 (BP =90 k€)
Tri des déchets recyclables = 2 656 k€
(BP 2 361 k€)
Exploitation quai transfert = 467 k€
(BP=409 k€)
Transfert = 874 k€ (BP 935 k€)
Traitement des déchèteries = 4 490 k€
(BP=4 081 k€)
Rétrocession recettes filières = 1 500 k€
(BP=1 805 k€)

Variation des dépenses de 5%



Mme MERHAND indique que le projet de BP 2024 présenté est chiffré à hauteur de 17 108 615 € pour la section de fonctionnement. Elle en souligne les variations suivantes :

- Sur les marchés de prestation, il y a l'impact des révisions des prix appliqués sur l'ensemble du budget.
- Intégration de l'évolution des amortissements avec un changement conséquent cette année du fait du passage à la M57 : soit tous les investissements, à partir du moment où ils sont mis en service, sont amortis sur l'année. Ceci a un impact notamment sur le CVED.
- Sur le poste de la communication, évolution de budget à budget, essentiellement lié à la stratégie de communication qui doit être mise en place pour le futur outil qui est à préparer.

Mme DUSSOUS souligne que S3T'ec est obligé de faire appel à un cabinet d'aide sur la communication. En effet, pour le CVED, il va y avoir une enquête publique, beaucoup de demandes. Il faudra y répondre de façon positive aux usagers, aux parties prenantes tels que les voisins, à la Presse et aux élus. Par conséquent, il faudra être armé à répondre à tous les éléments. Elle spécifie que c'est Mme MURET-BAUDOIN (DT NOYAL) et Mme DOUABLIN qui sont en charge de cette communication. En complément, les membres du Bureau et les Vice-Présidents participent à cette stratégie de communication pour montrer l'utilité du projet : cela montre que S3T'ec est dans une démarche d'énergie renouvelable, de renouvellement d'énergie nécessaire pour l'absorption des ordures ménagères. C'est pour cela que le montant est plus élevé que l'an dernier.

Mme MERHAND fait part de l'évolution à la hausse pour la collecte sélective : révision sur marchés de tri des déchets recyclables, l'exploitation des quais de transfert.

A l'inverse, elle fait part de l'évolution à la baisse des coûts de transfert globaux des ordures ménagères (OM) et de la collecte sélective (CS), revus à la baisse par rapport au coût réel aujourd'hui du transport.

Sur le volet Traitement des OM, elle souligne un écart conséquent lié, en partie, sur l'évolution de budget à budget du marché d'exploitation de l'usine d'incinération : révision annuelle, et surcoût d'électricité notamment.

A l'inverse, sur le traitement externalisé des OM, l'enveloppe a été revue à la baisse.

Sur le poste REVERTEC, là aussi on est sur une légère diminution des coûts des combustibles par rapport au budget précédent.

Sur le quai de transfert de FOUGERES, il y a aussi une évolution importante : avec l'emprunt réalisé en courant d'année pour compléter le financement, les charges financières débutent, des coûts d'exploitation sont prévus à l'ouverture, et des amortissements seront également à prendre en compte sur ce nouvel outil.

Sur le poste Structure et Flux en développement, il y a une légère diminution notamment liée au fait qu'il y ait moins besoin d'études et du transfert de la collecte du plastique désormais effectif et basculé sur le poste Déchèterie.

Sur le poste Déchèterie, il y a un écart important : 400 000 € supplémentaires au budget sont nécessaires, liés notamment au flux tout venant (sur les 400 000 €, il y a 2/3 liés au flux tout venant). Cela s'explique par l'évolution du coût sur ce flux.

M. BESNIER précise qu'il y a le coût mais aussi la TGAP qui augmente chaque année.

Mme DUSSOUS fait part, qu'à partir de 2024, il est possible que la TGAP soit impactée aussi par l'inflation.

M. BESNIER confirme que le projet de la TGAP révisée par l'inflation est intégré dans la Loi de Finances mais ce n'est pas encore voté.

M. BOUDET (DT FOUGERES) a une question sur les pourcentages de BP à BP : si on prend les OMr, et que l'on compare de BP à CA, on augmente 1 100 000 €. Il a été dit dans le Bilan Technique que l'on a moins de déchets, pourquoi y a-t-il cette forte augmentation ?

M. BESNIER précise que dans le budget des OMr :

- les exportations sont comprises. En effet, lorsque le CVED est à l'arrêt, les OM doivent être exportées et on n'a plus les recettes de RENNES METROPOLE ;

- la révision du contrat avec l'exploitant qui elle est hors tonnage ;

- un projet d'avenant sur le surcoût d'électricité. Paprec a demandé au syndicat une prise en charge (10 à 15 €/tonne en plus), c'est en cours de négociation.

M. BOUDET souligne que c'est toutefois un tiers de leur budget et c'est pourquoi il demande des explications.

Mme DUSSOUS précise que l'on va les retrouver dans les recettes.

M. BOUDET (DT FOUGERES) confirme mais seulement si elles augmentent dans les mêmes proportions !

M. BESNIER précise que vu l'âge de l'usine, c'est compliqué de faire des prévisions. Par exemple, elle était arrêtée le week-end dernier. Combien de temps va-t-elle pouvoir tenir ainsi sans s'arrêter ?



Section de fonctionnement (projet BP)

Recettes de fonctionnement

RF Synthèse par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var BP/BP	
CS	0,00	15 666,59	0,00	0,00	0%	Redevance d'équilibre = 13 086 k€
DECHARGE		0,00		0,00	0%	Recettes industrielles Vente énergie = 1 478 k€
OMR	1 751 000,00	2 059 704,86	1 793 449,00	42 449,00	2%	(BP = 1 652 k€)
QUAI		0,00		0,00	0%	Accueil Omr Rennes M. = 165 k€ (BP=0)
STRUCTURE	11 986 252,00	11 986 348,62	13 086 166,73	1 099 914,73	9%	Rétrocession recettes filières = 1 500 k€
REPORT	729 000,00	729 000,00	729 000,00	0,00	0%	Report à hauteur de 729 k€
FILIERE	1 805 000,00	1 575 671,44	1 500 000,00	-305 000,00	-17%	
Total général	16 271 252,00	16 366 391,51	17 108 615,73	837 363,73	5%	

Variation de la redevance d'équilibre de 9%

22

Au niveau des recettes de fonctionnement, Mme MERHAND indique qu'en dehors de la Redevance d'Equilibre, il y a :

- La vente d'énergie : ce montant a été un peu ajusté au vu des résultats de l'exercice 2023.
- L'intégration de l'enveloppe de RENNES METROPOLE avec l'apport de ses OMR
- Les recettes filières
- et le report qui a été maintenu à 729 000 €

Pour faire le complément, le montant de la Redevance d'Equilibre est à hauteur de 13 086 000 €



Section d'invest. (BP)

Programme d'investissement

Programme d'investissement	BP 2023	CA 2023	RAR 2023	NOUVEAUX CREDITS : PROJECTIONS 2024	Ecart BP/BP	Var BP/BP
- CDT	19 000,00	8 552,68		24 000,00	24 000,00	5 000,00 26%
20-Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00 0%
21- Immobilisations corporelles	19 000,00	8 552,68		24 000,00	24 000,00	5 000,00 26%
23- Immobilisations en cours	0,00				0,00	0,00 0%
- CVED	1 939 190,47	1 250 891,36	275 336,72	1 100 060,00	1 375 396,72	-563 793,75 -29%
20-Immobilisations incorporelles	0,00			60 000,00	60 000,00	60 000,00 0%
21- Immobilisations corporelles	14 041,20		17 585,07	17 585,07	3 543,87	25%
23- Immobilisations en cours	1 925 149,27	1 250 891,36	257 751,65	1 040 060,00	1 297 811,65	-627 337,62 -33%
- DECHARGE DE CORNILLE	12 434,76	6 434,76		6 000,00	6 000,00	-6 434,76 -52%
20-Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00 0%
21- Immobilisations corporelles	0,00				0,00	0,00 0%
23- Immobilisations en cours	12 434,76	6 434,76		6 000,00	6 000,00	-6 434,76 -52%
- QUAI DE TRANSFERT	1 580 000,00	344 086,30	1 235 913,70	777 675,14	2 013 588,84	433 588,84 27%
20-Immobilisations incorporelles	0,00		1 119,60		1 119,60	1 119,60 0%
21- Immobilisations corporelles	0,00				0,00	0,00 0%
23- Immobilisations en cours	1 580 000,00	344 086,30	1 234 794,10	777 675,14	2 012 469,24	432 469,24 27%
- STRUCTURE	8 813,20	5 689,76	6 636,00	3 000,00	9 636,00	822,80 9%
20-Immobilisations incorporelles	0,00		4 704,00	1 000,00	5 704,00	5 704,00 0%
21- Immobilisations corporelles	8 813,20	5 689,76	1 932,00	2 000,00	3 932,00	-4 881,20 -55%
- CTVM	629 000,00				0,00	-629 000,00 -100%
20-Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00 0%
23- Immobilisations en cours	629 000,00				0,00	-629 000,00 -100%
- BIODHT	30 000,00				0,00	-30 000,00 -100%
20-Immobilisations incorporelles	30 000,00				0,00	-30 000,00 -100%
Total général	4 218 438,43	1 615 654,86	1 517 886,42	1 910 735,14	3 428 621,56	-789 816,87 -19%

23

Au niveau du programme d'investissement, les Restes à réaliser se montent à 1 518 000 €. Il est proposé des nouveaux crédits à hauteur de deux millions d'euros dédiés au CVED et au quai de transfert essentiellement.

M. BESNIER précise que sur le CVED, ce sont des travaux pour le maintien du site actuel en fonctionnement (fissures sur le four, génie civil, mise aux normes des trappes de désenfumage au-dessus de la fosse de réception des OM, mise aux normes des locaux sociaux avec des vestiaires hommes/femmes, et ajout de bureaux).

M. LEFEUVRE (DT BREAL SOUS VITRE) fait remarquer que cela ne sera pas perdu pour le futur outil.

M. BESNIER répond que cela dépend du schéma que les élus choisiront.

M. BESNIER mentionne qu'il y a une nouvelle mise aux normes électriques qui vient d'être imposée par la Préfecture l'hiver dernier : la mise en place d'un groupe électrogène de secours (impact sanitaire que l'on se doit de préserver) à hauteur de 150 000 €.

M. CAILLEAU indique que cet équipement aussi sera peut-être associé au nouvel outil ?

M. BESNIER répond par la négative. Il indique que plus on va faire durer l'outil, plus on va devoir faire des investissements qui seront à perte.

Mme MERHAND précise que la deuxième partie du quai de transfert est ajouté sur 2024.



Section d'investissement

Synthèse

DI par chapitre	BP 2023	CA 2023	RAR 2023	NOUVEAUX CREDI	PROJECTIONS 202	Ecart BP/BP	Var BP/BP
020- Dépenses imprévues	0,00				0,00	0,00	0%
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 000,00	97 268,50		150 449,00	150 449,00	51 449,00	52%
041- Opérations patrimoniales	51 100,00				0,00	-51 100,00	-100%
13- subventions d'investissement	0,00				0,00	0,00	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	657 000,00	656 676,23		541 000,00	541 000,00	-116 000,00	-18%
20-Immobilisations incorporelles	30 000,00		5 823,60	61 000,00	66 823,60	36 823,60	123%
21- Immobilisations corporelles	41 854,40	14 242,44	19 517,07	26 000,00	45 517,07	3 662,67	9%
23- Immobilisations en cours	4 146 584,03	1 601 412,42	1 492 545,75	1 823 735,14	3 316 280,89	-830 303,14	-20%
27- Autres immobilisations financières	0,00				0,00	0,00	0%
10- Dotations, fonds divers et réserves	24 320,00	24 316,62			0,00	-24 320,00	-100%
Total général	5 049 858,43	2 393 916,21	1 517 886,42	2 602 184,14	4 120 070,56	-929 787,87	-18%

RI par chapitre	BP 2023	CA 2023	RAR 2023	NOUVEAUX CREDI	PROJECTIONS 202	Ecart BP/BP	Var de BP/BP
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	493 550,00	493 117,21		718 265,73	718 265,73	224 715,73	46%
041- Opérations patrimoniales	51 100,00				0,00	-51 100,00	-100%
10-Dotations, fonds divers et réserves	1 117 472,87	1 174 703,80		1 140 537,05	1 140 537,05	23 064,18	2%
13- Subventions d'investissement reçues	12 500,00			530 000,00	530 000,00	517 500,00	4140%
16- Emprunts et dettes assimilées	1 802 787,78		1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	-2 787,78	0%
23- Immobilisations en cours	0,00				0,00	0,00	0%
001- Solde d'exécution positif reporté N+1	1 572 447,78	1 572 447,78		846 352,58	846 352,58	-726 095,20	-46%
Total général	5 049 858,43	3 240 268,79	1 800 000,00	3 235 155,36	5 035 155,36	-14 703,07	0%

24

Pour la synthèse de la section d'investissement, Mme MERHAND complète en mentionnant les amortissements et les subventions, le remboursement de l'emprunt, les dépenses d'équipements.

En face, aujourd'hui, on a les amortissements, une partie du résultat 2023 de la section de fonctionnement, les C2E potentiels (montant encore inconnu, dossier non validé), et l'emprunt qui a été validé pour le quai de transfert.

En conclusion, Mme MERHAND souligne que S3T'ec possède des ressources qui permettent de se lancer dans le financement du programme.

Madame DUSSOUS laisse la parole à M. BESNIER pour la présentation du calcul de la Redevance D'équilibre.



calcul des redevances d'équilibre



Hypothèse 1 : évolution avec tarif OMr actuel

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2022	BP 2023	BP 2024
ADMINISTRATION GENERALE :	184 240	456 012	362 217
OMR (dt 2/3 quai)	3 913 959	4 190 699	4 676 669
CS (dt 1/3 quai)	2 368 561	3 217 191	3 511 081
VERRE	-	41 500	45 200
DECHETERIE	-	4 080 350	4 490 500
TOTAL	6 466 760	11 985 752	13 085 667
Evolution RE			1 099 915

Evolution de la redevance à hauteur de 9%.

26

M. BESNIER rappelle que les deux hypothèses avaient été présentées aux délégués lors du dernier comité. Il mentionne que l'hypothèse 1 a un peu été modifiée car le pourcentage d'évolution de la RE est passé de 6 à 9%, avec les révisions réelles (CVED et Déchèterie) et les réajustements.

Cette hypothèse vient d'être présentée dans le budget par Mme MERHAND en amont.

Cela nécessiterait une augmentation de la RE à 9%, soit +1 099 000 €, pour un tarif des ordures ménagères autour de 130 €/tonne.

L'hypothèse 2 sera présentée par la DRFIP tout à l'heure. Avec les investissements, les augmentations, les avenants passés avec l'exploitant du CVED, on n'est plus au 105 €/tonne d'il y a 2 à 3 ans. Le prix du marché est à 157 à 165 €/tonne. Si on veut préparer l'avenir, l'idéal ce serait de pouvoir monter à 160 €/tonne dès à présent et de prévoir un autofinancement du futur projet grâce à ce prix qui correspond au prix du marché actuel. Par contre, cela nécessiterait une augmentation de la RE de 14% (soit +1 600 000 € de complément à partager entre les 2 SMICTOM).

La présentation de M. Tessier va le montrer mais au regard des investissements qu'on devra garantir, +14% ne sera pas suffisant dans l'état actuel sur les 3 prochaines années, à moins d'avoir de bonnes surprises dans les offres finales de la concession.

M. BESNIER souligne, qu'aujourd'hui, l'outil étant amorti, on a bénéficié d'un prix pendant plusieurs années et maintenant il va falloir monter pour rejoindre les autres qui ont et utilisent les outils des privés. Etant propriétaire, dans 20 ans, vos successeurs se retrouveront dans la situation où les outils seront amortis, ils auront des prix très favorables dans la 2^{ème} vie de l'outil.

Mme DUSSOUS annonce que l'on va rentrer plus dans le détail afin que les délégués comprennent mieux la démarche du projet de renouvellement du CVED. Ensuite, la parole sera laissée à M. Christophe TESSIER, Conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, qui présentera comment on absorbe ce nouveau projet au niveau d'S3T'ec, quels impacts pour la Redevance d'Equilibre, pour S3T'ec. Sachant que, vu l'état de nos finances, on n'a pas du tout de réserve pour absorber ce que vont nous demander les futurs délégataires sur la mise en route de cet outil.

Mme DUSSOUS rappelle que l'on a voté tous pour partir sur une DSP, c'est-à-dire que c'est le délégataire qui porte la responsabilité, la construction et le coût de la construction et non pas S3T'ec. Bien évidemment, S3T'ec remboursera le délégataire par le biais du coût d'entrées de tonnages d'ordures ménagères. Comme le disait M. BESNIER en amont, aujourd'hui le coût est à 110 €/T mais sera plus proche des 160 €/T les prochaines années. En aparté, Mme DUSSOUS mentionne qu'elle avait demandé un coût à 140 €/T au délégataire.

Mais aujourd'hui, le coût d'entrée n'est pas suffisant puisque les futurs délégataires demandent à S3T'ec un apport d'environ 13 millions. S3T'ec ne les a pas. Par conséquent, il faudra les financer.

Mme DUSSOUS souligne que même si on va le financer sur plusieurs années, aujourd'hui la DSP a été validée sur 20 ans dans le cahier des charges initial. Aujourd'hui on ne peut pas la pousser sur 25 ans. Le Sous-Préfet nous a répondu que cela n'était pas possible sur 25 ans.

De plus, les coûts d'intérêts des prêts sont très élevés et les coûts de la construction ont doublé (+30% depuis le démarrage du projet).

Comment S3T'ec peut-il financer l'outil en gardant la maîtrise publique ? Comment répartir cela ? Quels sont les leviers que l'on pourrait avoir avec le délégataire, avec les 5 EPCI du territoire ? Et comment faire fiscalement pour que le coût à la tonne en entrée soit moindre et que l'appel de la Redevance d'Equilibre ne soit pas comme évoqué en amont de 14% ?

Mme DUSSOUS mentionne qu'aujourd'hui on parle en théorie, mais là on doit être prudent. On ne peut pas annoncer des chiffres qui ne soient pas ceux que l'on va contractualiser à la fin de l'exercice. Ce n'est pas possible.

M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) demande si S3T'ec peut avoir une subvention ?

Mme DUSSOUS répond par la négative. En effet, L'ADEME ou l'Etat financent les CSR. S3T'ec a fait 2 tentatives de demande de subvention. Celles-ci ont été retoquées car les subventions sont donner uniquement aux sociétés privées et non aux collectivités. Elle prend l'exemple du SMPRB qui a monté un four de 150 millions d'euros d'investissement : même situation, il s'autofinance car n'a reçu aucune subvention de l'Etat.

M. CAILLEAU (DT ARGENTRE DU PLESSIS) déclare que c'est inconcevable.

Mme DUSSOUS ajoute que cette situation a été remontée aux Présidents des EPCI. Également, Il a été rédigé une lettre qui sera destinée aux EPCI pour leur demander des fonds de subvention. Ainsi, les EPCI pourront se réunir et définir comment ils pourront nous aider à subventionner, sur quelle clé de répartition. Ensuite, les EPCI pourront retransmettre nos besoins à la Région, aux sénateurs et aux députés.

Avec l'accord des EPCI, S3T'ec enverra un courrier à la sénatrice, à la Région et aux députés.

Mme DUSSOUS rappelle que S3T'ec est déjà allé rencontrer tous les EPCI pour leur expliquer la situation.



Hypothèse 2 : Évolution avec tarif OMr 160 €ht/T

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2022	BP 2023	BP 2024
ADMINISTRATION GENERALE :	184 240	456 012	362 217
OMR (dt 2/3 quai)	3 913 959	4 190 699	5 219 678
CS (dt 1/3 quai)	2 368 561	3 217 191	3 530 072
VERRE	-	41 500	45 200
DECHETERIE	-	4 080 350	4 490 500
TOTAL	6 466 760	11 985 752	13 647 667
<i>Evolution RE</i>			1 661 915

Evolution de la redevance à hauteur de 14%.

27

M. BESNIER rappelle les éléments du projet de renouvellement de l'outil de traitement porté par S3T'EC.

Rappel projet
renouvellement du CVED:

 S3Tec
Ti, Traitement, Transition écologique et circulaire

18/01/24

Contexte :

1) Un Outil en fin de vie

- Créé en 1988, il aura 37 ans au 30 juin 2025, fin du marché d'exploitation en cours.

2) Une partie des déchets du territoire qui ne respectent pas la hiérarchie des modes de traitement,

- 17 000 T/an de déchets valorisables en énergie, sont exportés en enfouis par S3T'ec, faute d'exutoire.
- Recommandations Etat / Région : respect de la hiérarchie des modes de traitement et trajectoire zéro enfouissement.

3) Une forte consommation d'énergie fossile autour

- Le CVED couvre seulement 27% des besoins en énergie des industriels raccordés à son réseau.
- Consommation actuelle de Gaz à proximité : 160 000 MWh/an
- Présence d'un réseau de chaleur REVERTEC, avec opportunité d'extension dans la Ville de VITRE



M. BESNIER souligne que l'outil est en fin de vie : il aura 40 ans en 2028. Par conséquent, la chaudière ne passera pas la 4^{ème} décennale.

Ce projet de renouvellement de l'outil en 2027, c'est aussi pouvoir valoriser localement les 17 000 tonnes de déchets, qui sont aujourd'hui exportés ou enfouis.

Il rappelle que la grosse force du dossier, c'est que le CVED est implanté sur un puit de carbone (consommation de 160 000 MWh/an de gaz à proximité). On en efface 38 000 MWh/an grâce au CVED et demain avec le renouvellement de l'outils, on pourra en effacer 100 000 MWh/an.

M. BESNIER ajoute que S3T'ec a aussi un réseau de chaleur sur lequel d'autres établissements tel que NEOTOA voudrait être intégré pour leur nouveau chantier urbain.

Enjeux de ce dossier :

Si on ne fait rien :

- ▷ plus de solution locale pour traiter nos ordures ménagères,
- ▷ plus de maîtrise du coût et de la destination du traitement de nos déchets,
- ▷ Arrêt de fourniture de vapeur à LACTALIS et à KERVALIS (risque de délocalisation de KERVALIS)



S3T'ec

M. BESNIER déclare que si on ne fait rien sur ce dossier, les déchets continueront d'être des produits et il faudra aller ailleurs. M. BESNIER rappelle que RENNES METROPOLE est toujours à l'arrêt et n'est pas près de redémarrer et, autour ce sont des sites d'enfouissement.

Pour information, Kervalis a fermé son site de Vendée.

M. CAILLEAU (DT ARGENTRE DU PLESSIS) fait état que si on ne fait rien sur le plan économique, cela va être un énorme scandale.

M. BESNIER confirme. Il prend l'exemple du tout-venant pour lequel le coût augmente de 20 à 30 € par an.

Mme DUSSOUS intervient en déclarant qu'il est important que les politiques le comprennent. Il faut vraiment que le projet soit porté par les Présidents des EPCI, c'est à eux de nous aider du fait qu'ils nous délèguent la compétence déchets.

Sinon, on n'aura plus de maîtrise publique et par conséquent de maîtrise du coût. Elle prend l'exemple des emballages : on avait tous voté pour la fermeture du site en se disant que cela coûterait moins cher que ce qu'on avait actuellement, en augmentant et absorbant l'extension des consignes de tri. Au final, la prestation coûte plus cher, avec des camions mis sur la route et la fermeture du site.

Mme DUSSOUS est tout à fait consciente que l'outil est sur VITRE, mais il s'y trouve depuis 40 ans.

Dimensionnement de l'outil :

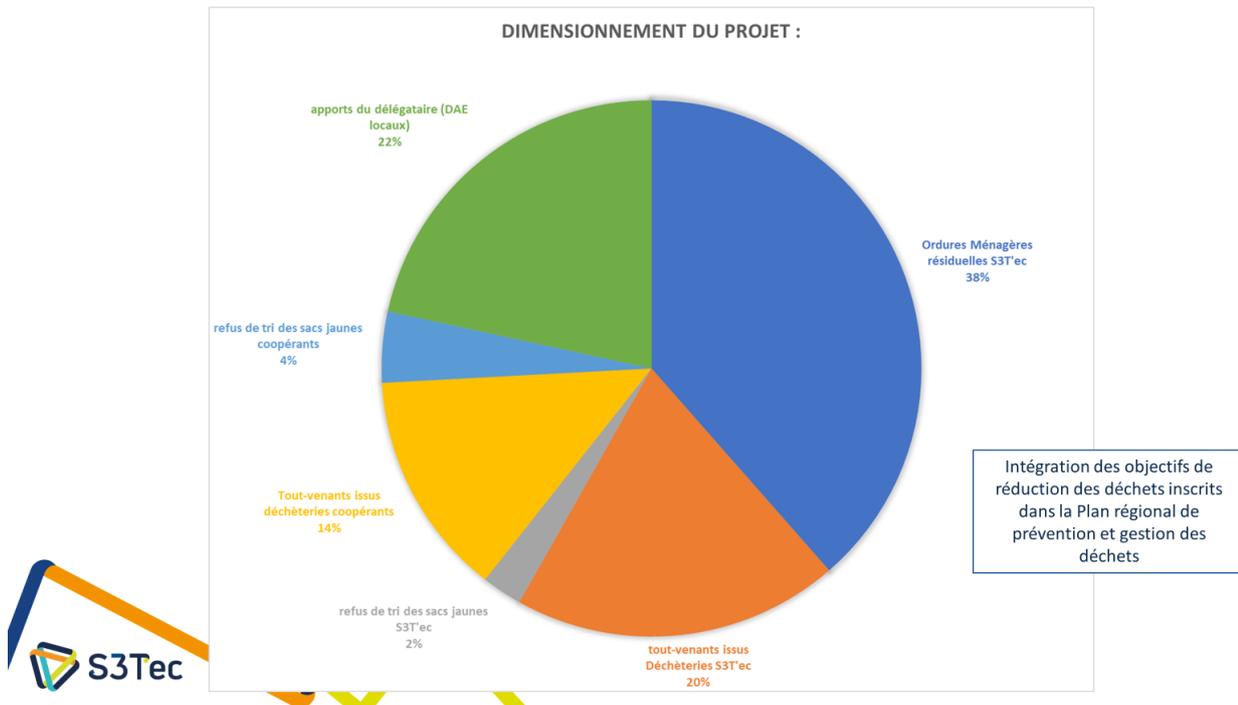
▷ Le choix du dimensionnement repose sur 3 piliers :

- 1) En fonction des tonnages produits sur le territoire S3T'ec, en lien avec la stratégie de réduction des tonnages engagée avec les SMICTOM,
- 2) En fonction des capacités à effacer l'énergie fossile consommée et importé sur le territoire,
- 3) En fonction des capacités des usagers à supporter le tarif de valorisation des déchets

▷ Le couple : « 70 000 T/an entrante / 110 000 MWh d'EnR&R » semble le plus adapté aux besoins de notre territoire et aux capacités de maintien d'un tarif de traitement acceptable pour l'utilisateur.



S3T'ec

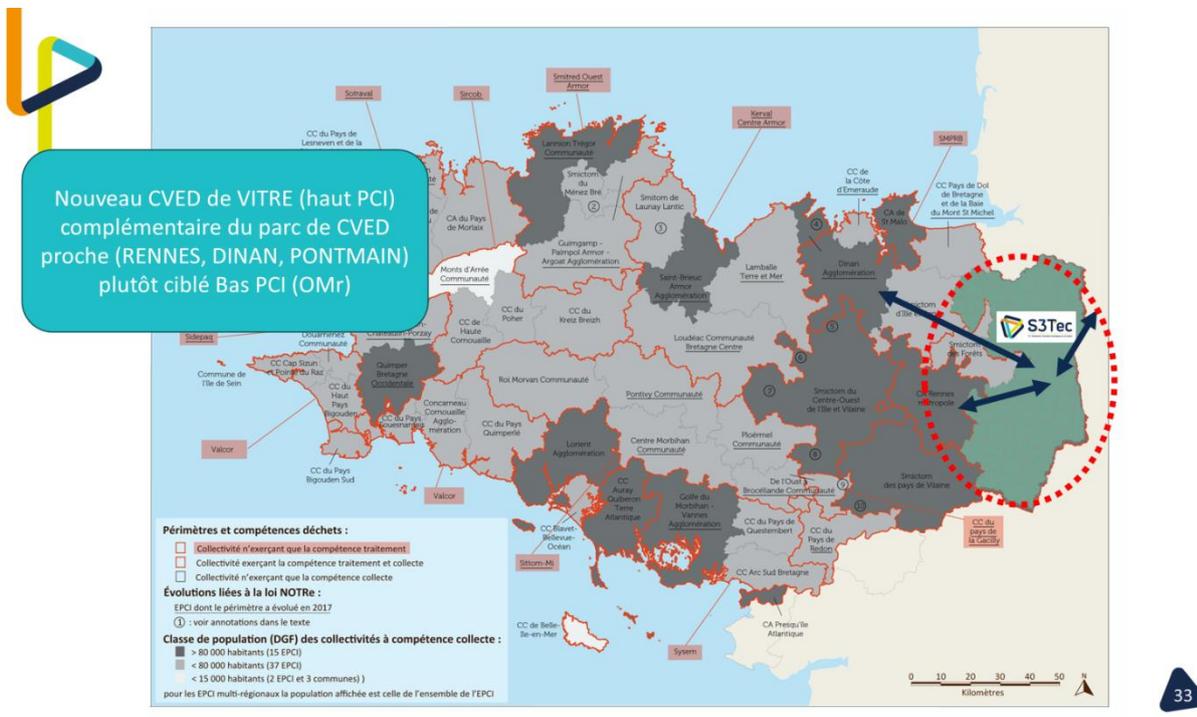


M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) demande une précision : les tout-venants de déchèterie n'iront plus en enfouissement, tout sera donc valorisé ?

M. BESNIER répond par l'affirmative.

Mme DUSSOUS souligne que l'on pourra renommer les bennes en déchèteries « valorisation énergétique » au lieu d'enfouissement.

M. BESNIER ajoute que le projet intègre aussi une plate-forme de tri : les bennes tout-venant seront vidées, une grue prendra le bois et la ferraille, et le plastique éventuellement. Ensuite, il y aura un broyage, puis ce sera déposé dans la fosse.



En synthèse :

- 1) Pérennisation de la maîtrise d'ouvrage public sur le traitement et la valorisation des ordures ménagères
- 2) 3 fois plus d'énergie Renouvelable et de récupération produite => 3 fois plus d'énergie fossile effacée
- 3) Arrêt de l'enfouissement des déchets produits sur S3T'ec

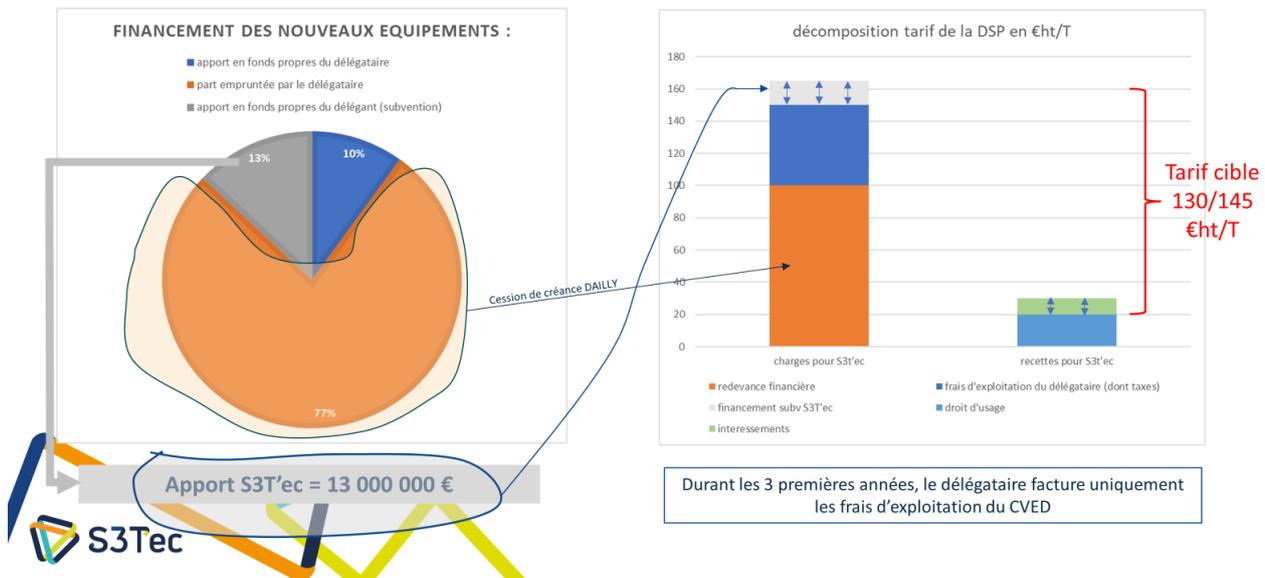


S3T'ec

Mme DUSSOUS fait remarquer que l'on a déjà présenté le projet et qu'aujourd'hui tous comprennent les enjeux, la nécessité de renouveler l'outil. Elle comprend aussi que renouveler à un tel coût, c'est important pour tout le monde.

Elle va laisser la parole à M. TESSIER afin qu'il expose la nécessité d'avoir un compte de résultat qui soit viable, avec une dette, un ratio, une trésorerie qui soient acceptables. Aujourd'hui, c'est une discussion car avec les autres vice-présidents, on essaie encore de faire baisser le coût.

Rappel montage financier attendu :



M. BESNIER fait un rappel du montant financier pour bien comprendre l'importance de la discussion sur les 13 millions d'euros (investissement important entre 90 et 110 m de travaux) :

- Le délégataire souhaite apporter 10% de fonds propres pour financer l'ensemble des travaux
- S3T'ec en apporterait 13%. Vu le montant d'investissement, la banque du délégataire demande des garanties. Plus on va ramener de garanties, plus les taux d'emprunt seront meilleurs : 13% d'apport est pour le moment le minimum demandé par les candidats.
- le délégataire ferait un emprunt (partie orange dans l'histogramme). Il prendrait le risque du financement et de la construction, soit une externalisation d'environ 77%.

M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) demande si tous les délégataires demandaient un apport ?

Mme DUSSOUS répond par l'affirmative. Ce sont les banques des délégataires qui leur demandent cette garantie, même si le client est une collectivité.

M. BESNIER souligne que l'on externalise 87% de la dette (travaux : 60% du prix payé à la tonne). Plus on aura d'autofinancement propre à S3T'ec ou de manière solidaire avec d'autres EPCI, plus on va réduire le montant correspondant à l'emprunt (soit entre 0 et 15 €/tonne en plus du prix du délégataire en fonction de ce qu'on emprunte sur les 13 millions).

En contrepartie, le délégataire verserait un droit d'usage pour toutes les tonnes qu'il ferait venir sur le site (location du site). De plus, on a un système d'intéressement que l'on n'a pas encore intégré dans les prix : par rapport au chiffre d'affaires qu'ils annoncent sur les ventes d'énergie et sur l'accueil des déchets extérieurs, au fur et à mesure des années, dès que le chiffre d'affaires sera supérieur à ce qui était inscrit dans le cahier des charges, soit intéressement à 50/50 du surplus.

M. BOUDET (DT FOUGERES) s'interroge : on a une charge de 160€ et que l'on a une recette de 40 €, cela devrait nous coûter 120 € ?

M. BESNIER répond que cela était le montage de 2022. Mme DUSSOUS n'a cessé de marteler auprès des candidats, pour un prix fixe proche de 130 + 15 € de financement, prix que l'on cherche à atteindre aujourd'hui. On n'y est pas forcément.

Pour les années 2025,226,2027, c'est le schéma où l'outil est démarré. On est censé payer les frais d'exploitation sur le CVED.

Mme DUSSOUS demande qu'en est-il du droit d'usage ?

M. BESNIER répond que l'on en n'a pas aujourd'hui.

Mme MERHAND précise que les droits d'usages sont intégrés dans les projections en recettes.

M. BESNIER confirme qu'ils sont intégrés en recette. Par contre, on n'intègre pas l'intéressement.

M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) fait remarquer qu'il y aura forcément un intéressement au prix de vente.

M. BESNIER répond par l'affirmative mais seulement au bout de quelques années, voire 10 ans.

Avant l'intervention de M. TESSIER, Mme MERHAND présente la méthode suivie pour la réalisation des projections.



Mise en place d'une analyse Financière Prospective réalisée par la DGFIP ;

> Objectif : analyser l'évolution budgétaire par rapport aux différents projets des Syndicats et à l'évolution du mode de financement ;

Première phase : analyse rétrospective 2020– 2022 (BS 05.12.2023) ;

Seconde phase : analyse prospective 2023 – 2030.

37

Mme MERHAND mentionne que la difficulté rencontrée c'est que l'on est obligé de partir sur une prospective assez longue, soit jusqu'à 2030, afin d'avoir une vision globale du projet. Habituellement les projections se font sur 4 ans.

La prospective permet de dégager les tendances, d'orienter les décisions sur la préparation du projet.

Hypothèses financières

Section de fonctionnement

Charges :

Evolution de l'outil de valorisation énergétique : CVED actuel jusque mi-2025, puis DSP :
 Préfinancement de 13 000 000€ apporté par la collectivité et financé par l'emprunt sur 30 ans (4%)
 Mise en place de la cession de créance à compte de mi-2025 : dép d'inv, et charges financières en plus du coût d'exploitation à compter de 2027,
 Révision annuelle de 3% par an pour le chapitre 011, 4% sur le chapitre 012 (effectif constant) ;
 Taux d'exécution retenu : 95% (moyenne 6 dernières années) ;
 Charges financières calculées selon emprunt nécessaire.

Recettes :

Fin des recettes d'énergie à compter de mi-2025 (début DSP)
 Mise en place d'une redevance d'occupation de l'outil pour les apports extérieurs accueillis au CVED
 Accueil d'apports de collectivités voisines

38

Le préfinancement de 13 millions d'euros est réparti sur les 3 premières années.

Après des contacts avec la Banque des Territoires, il a été proposé de partir avec un taux d'emprunt de 4%.

Mme DUSSOUS intervient en précisant que le préfinancement doit être payé sur 2025, 2026, 2027.

Hypothèses financières

Section d'investissement

Environ 22,600 millions d'euros sur la période

Principales opérations :

Pré-financement du CVED
 Finalisation du quai de transfert situé à Fougères
 Extension du réseau REVERTEC : 6 000 k€, financé par subvention 2 500 k€ et 3 500 k€ d'emprunt

Programme d'investissement	PROJECTIONS 2024	PROJECTIONS 2025	PROJECTIONS 2026	PROJECTIONS 2027	PROJECTIONS 2028	PROJECTIONS 2029	PROJECTIONS 2030
CDT	24 000,00	720 000,00					
20-Immobilisations incorporelles	0,00						
21- Immobilisations corporelles	24 000,00	720 000,00					
23- Immobilisations en cours	0,00						
CVED	1 353 896,72	1 253 087,00	8 161 219,00	9 855 694,00			
20-Immobilisations incorporelles	60 000,00	983 087,00	5 161 219,00	6 855 694,00			
21- Immobilisations corporelles	17 585,07						
23- Immobilisations en cours	1 276 311,65	270 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00			
DÉCHARGE DE CORNILLE	6 000,00						
20-Immobilisations incorporelles	0,00						
21- Immobilisations corporelles	0,00						
23- Immobilisations en cours	6 000,00						
QUAI DE TRANSFERT	2 011 270,22						
20-Immobilisations incorporelles	1 119,60						
21- Immobilisations corporelles	0,00						
23- Immobilisations en cours	2 010 150,62						
STRUCTURE	9 636,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
20-Immobilisations incorporelles	5 704,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
21- Immobilisations corporelles	3 932,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
CTVM	0,00						
20-Immobilisations incorporelles	0,00						
23- Immobilisations en cours	0,00						
BIODHT	0,00						
20-Immobilisations incorporelles	0,00						
Total général	3 404 802,94	1 976 087,00	8 164 219,00	9 858 694,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00

En dehors de ce préfinancement de 13 millions d'euros, il a été intégré le programme d'investissement potentiel. C'est comme cela qu'on retrouve les 23 millions d'euros sur la période 2024-2030.

Mme MERHAND laisse la parole à M. Tessier.

M. Christophe TESSIER, Conseiller aux décideurs locaux de la DGFiP, présente les premiers scénarios de prospective réalisés pour la période 2024-2030. Le Comité syndical est invité à débattre sur ces scénarios.



Les ratios à prendre en compte

FINANCES PUBLIQUES

❖ Le ratio « caf nette/produits » :

La capacité d'autofinancement nette correspond à l'excédent des produits réels d'exploitation sur les charges d'exploitation, déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Le ratio CAF Nette/produits ne devra pas être inférieur à 5%

❖ Le ratio « encours de la dette/CAF » :

Les seuils d'alerte du risque financier d'une collectivité sont :

☑ moins de 8 ans	Endettement faible à moyen
☑ de 8 à 11 ans	Endettement fort
☑ de 11 à 15 ans	Endettement très fort
☑ plus de 15 ans	Surendettement

❖ Le fonds de roulement en nombre de jours correspond à la période durant laquelle la collectivité peut assurer le paiement de ses charges sans aucune rentrée de recettes. Il ne devra pas être inférieur à 60 jours.

40

M. TESSIER mentionne que l'analyse a été réalisée par M. Philippe RAPHALEN de la DRFiP, et ne pouvant être présent ce soir, c'est lui qui présente les projections.

S3T'ec se trouve dans le seuil d'alerte du risque financier « faible à moyen » (soit un remboursement de la dette en moins de 8 ans).



Les scénarios

FINANCES PUBLIQUES

❖ Scénario 1 :

renouvellement du CVED sans évolution de la redevance d'équilibre autre que l'inflation habituelle

Réalisation du programme d'investissement avec une évolution de la redevance d'équilibre annuelle de l'ordre de 6% par an et mobilisation de 18,3 millions d'€ d'emprunts

❖ Scénario 2ter :

Quelle évolution de la redevance d'équilibre pour renouveler le CVED en validant chaque année les ratios comptables de bonne santé financière?

Réalisation du programme d'investissement avec une évolution de la redevance d'équilibre annuelle permettant de respecter les ratios et mobilisation de 16,3 millions d'€ d'emprunts

41

Le premier scénario intègre la réalisation du programme d'investissement, dont le renouvellement du CVED et une évolution de la redevance d'équilibre de 6% par an (inflation habituelle) :



Scénario 1- Evolution RE +6%/an entre 2024 et 2027

FINANCES PUBLIQUES

(en milliers euros)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PRODUITS REELS	9 013	15 540	15 836	16 403	16 862	17 639	20 999	21 421	21 463
Variation produits		72,42 %	1,90 %	3,58 %	2,80 %	4,61 %	19,05 %	2,01 %	0,20 %
Ventes de produits	1 724	3 496	3 143	2 885	2 466	2 307	5 667	6 089	6 131
Dotations et participations	6 666	11 986	12 693	13 518	14 396	15 332	15 332	15 332	15 332
- CHARGES REELLES	7 403	13 887	15 277	16 059	16 555	17 403	14 875	16 545	16 548
Variation charges		87,59 %	10,01 %	5,12 %	3,09 %	5,12 %	-14,53 %	11,23 %	0,02 %
Dont Frais de personnel	164	202	205	213	221	231	240	250	259
Variation		23,17 %	1,49 %	3,90 %	3,78 %	4,52 %	3,90 %	4,17 %	3,60 %
Contrat prestation de service	6 644	12 043	13 464	14 153	14 264	13 689	8 787	9 037	9 294
Variation		81,26 %	11,80 %	5,12 %	0,78 %	-4,03 %	-35,81 %	2,85 %	2,84 %
Frais financiers	37	34	77	162	538	1 991	4 316	5 725	5 462
Variation		-8,11 %	126,47 %	110,39 %	231,89 %	262,81 %	121,24 %	32,67 %	-4,40 %
= CAF	1 610	1 653	559	344	307	236	6 124	4 876	4 915
- remboursement du capital	856	657	541	608	1 049	1 286	1 340	1 345	1 350
= CAF NETTE	754	996	18	-264	-742	-1 050	4 785	3 531	3 565
+ RECETTES D'INVESTISSEMENT	454	129	3 338	2 324	10 477	9 762	0	0	800
Dont Emprunt	0	0	2 800	2 183	8 660	8 357	0	0	800
Dont FCTVA, subventions...	454	129	8	141	567	155	0	0	0
- INVESTISSEMENTS (y compris créance loi dailly)	321	1 639	3 728	1 976	8 164	9 859	3 600	4 426	4 657
Dont créance loi dailly	0	0	0	0	0	0	3 597	4 423	4 654
= VARIATION FDR	887	-514	-372	84	1 571	-1 147	1 185	-895	-292
= Fonds de Roulement	3 347	2 833	2 461	2 545	4 117	2 970	4 154	3 259	2 967
Encours de la dette financière	3 997	3 340	5 599	7 174	14 785	21 856	20 516	19 171	18 621

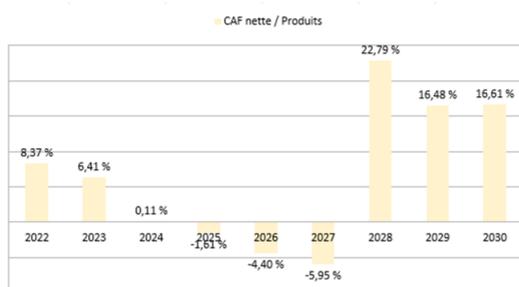
Redevance d'équilibre nécessaire à hauteur de 102 millions d'€ sur la période 2024-2030, soit 14,5 millions d'€ par an en moyenne (12 actuellement)



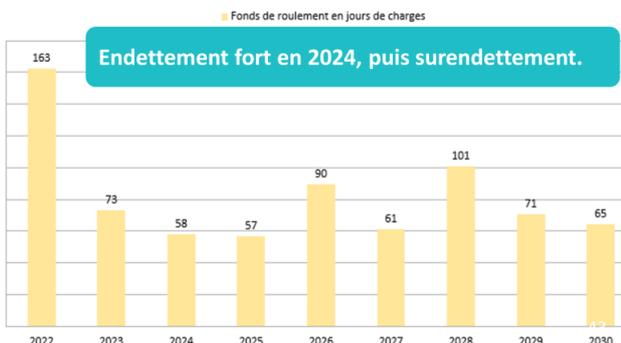
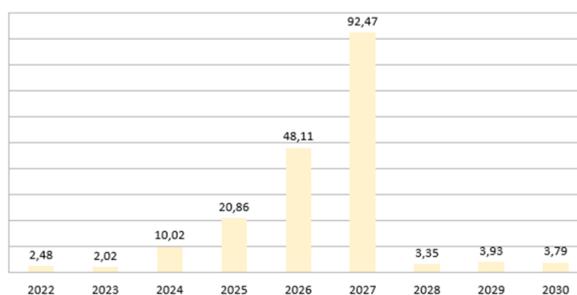
Scénario 1- Evolution RE +6%/an entre 2024 et 2027

FINANCES PUBLIQUES

Evolution des ratios



La CAF nette chute en 2024 et devient négative



Endettement fort en 2024, puis surendettement.

Fonds de roulement maintenu par l'emprunt

Dans le scénario 1 avec une évolution de la RE de +6%/an, M TESSIER constate que la CAF Net à partir de 2025 devient négative jusqu'en 2028. Une CAF Net négative n'est pas possible : en effet, pour rembourser de la dette vous êtes obligé de faire des emprunts pour rembourser votre dette.

M. TESSIER fait remarquer que le ratio CAF Net/produit, chute en 2024 et devient négative en 2025, 2026 et 2027. Ensuite, elle remonte à plus de 20% en 2028.

Concernant l'encourt de la dette/CAF, S3T'ec serait en très fort surendettement à partir de 2025 : en 2027, il faudrait 92.5 années pour rembourser la dette.

Dans ce scénario, le fonds de roulement est bien maintenu à plus de 60 jours par rapport à 2024 et 2025.

M. BESNIER demande pourquoi on passe de 92 A 3,3 années ?

M. TESSIER répond que c'est l'évolution de la CAF : la CAF Net redevient positive à partir de 2028.

Mme MERHAND ajoute que pour l'instant, sur les projets d'offres des candidats, on est sur un coût important d'exploitation sur les 3 premières années, ce qui impacte fortement la section de fonctionnement. En parallèle, on doit procéder au versement des 13 millions d'euros, qui vont enclencher un remboursement de capital et un remboursement des frais financiers.

M. BOUDET (DT FOUGERES) demande si les 13 millions d'euros seront uniquement financés par l'emprunt ?

Mme MERHAND répond par l'affirmative.

M. BOUDET (DT FOUGERES) fait remarquer que si le financement était effectué par les inter-communautés, cela changerait la donne. Par conséquent, aujourd'hui, peut-on faire sans les inter-communautés ?

Mme DUSSOUS répond que l'on ne peut pas faire sans eux.

M. BOUDET complète en indiquant, que les années 2025, 2026 et 2027 vont être très compliquées voire impossibles et qu'en 2028 on monte à 4 700 000 € de CAF, c'est un montant quand même ...

Mme MERHAND mentionne que cette remarque est importante : en 2028, il faut que la CAF Net soit d'un niveau assez important pour financer la créance dailly que le syndicat devra régler à la banque.

M. BESNIER ajoute qu'on sera sur une créance dailly qui sera de l'ordre de 4 500 000 €/an. Il faut que l'on ait une CAF Net suffisante pour la financer. La particularité de la créance dailly c'est qu'elle n'apparaît nulle part en termes d'affichage d'Etat de la Dette, ni côté collectivité (session de créance) ni côté délégataire. Pour autant, il y a une sécurité à avoir en ayant une CAF Net qui la finance. M. BESNIER indique que la créance constitue une dette hors-bilan. Il est vrai que l'on externalise la dette, cela permet d'avoir des ratios. Par contre, le contrat de la session dailly comporte aussi une sécurité, par exemple, s'il y a un départ d'un des SMICTOM (ou des aléas) et qu'il demande un remboursement anticipé, il faudra bien sortir l'argent. C'est à la fois bien, cela permet d'externaliser mais la dette est toujours là toutefois.

Le deuxième scénario intègre la réalisation du programme d'investissement, dont le renouvellement du CVED et une évolution de la redevance d'équilibre suffisante pour atteindre des ratios corrects :

Scénario 2- Evolution RE permet ratios corrects

(en milliers euros)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PRODUITS REELS	9 013	15 540	17 148	17 601	18 500	19 318	21 678	23 100	23 142
Variation produits	22%	10%	8%	3%	5%	4%	12%	7%	0%
Dont ventes de produits	1 846	3 496	3 143	2 885	2 466	2 307	5 667	6 089	6 131
Dotations et participations	6 666	11 986	14 005	14 716	16 034	17 011	16 011	17 011	17 011
- CHARGES RELLES	7 403	13 887	15 811	16 019	16 428	17 238	14 734	16 410	16 418
Variation charges	88%	14%	1%	1%	3%	5%	-15%	11%	0%
Dont Frais de personnel	164	202	205	213	221	231	240	250	259
Variation	23%	1%	1%	4%	4%	5%	4%	4%	4%
Contrat prestation de service	6 644	12 043	13 998	14 153	14 264	13 689	8 787	9 037	9 294
Variation	81%	16%	1%	1%	1%	9%	-36%	3%	3%
Frais financiers	37	34	77	122	411	1 786	4 175	5 590	5 332
Variation	-8%	126%	58%	237%	335%	134%	34%	-5%	
= CAF	1 610	1 653	1 337	1 582	2 072	2 080	6 944	6 690	6 724
-remboursement de capital	856	657	541	574	941	1 141	1 141	1 141	1 141
= CAF NETTE	754	996	796	1 008	1 131	939	5 803	5 549	5 583
+ RECETTES D'INVESTISSEMENT	454	129	2 338	1 124	9 478	7 261	0	0	0
dont emprunts	0	0	1 800	983	7 661	5 856	0	0	0
dont FCTVA, subventions	454	129	8	141	567	155	0	0	0
- INVESTISSEMENTS (y compris créance loi Dailly)	321	1 639	3 728	1 976	8 164	9 859	3 600	4 426	4 657
dont créance loi Dailly	0	0	0	0	0	0	3 597	4 423	4 654
= VARIATION FDR	887	-514	-594	156	2 445	-1 659	2 203	1 123	926
= Fonds de roulement	3 347	2 833	2 239	2 395	4 840	3 181	5 384	6 507	7 433
Encours de la dette financière	3 997	3 340	4 599	5 008	11 728	16 443	15 302	14 161	13 020

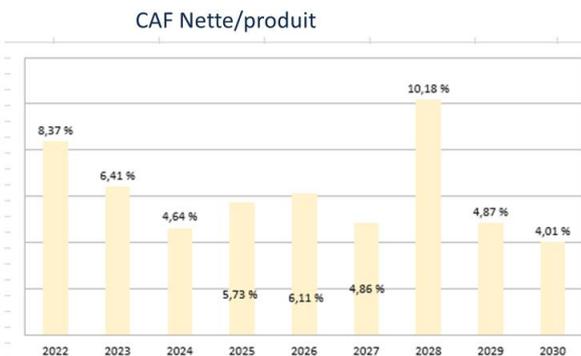
Redevance d'équilibre nécessaire à hauteur de 111,7 millions d'€ sur la période 2024-2030, soit 16 millions d'€ par an en moyenne (12 actuellement)

44

Pour le scénario 2, M. TESSIER indique que c'est une évolution de la RE qui permet d'obtenir des ratios corrects. Sur la période, il mentionne que l'on est toujours sur une CAF Net positive voir très positive à partir de 2028 en raison de la créance dailly.



Scénario 2- Evolution RE permettant ratios corrects



La CAF nette est toujours positive.

Fonds de roulement respecté sauf 2024-2025.



Sur l'évolution des ratios CAF Net/produit, M. TESSIER rappelle que l'on souhaiterait atteindre 5%. A partir de 2025, on serait légèrement au-dessus pendant 2 ans. Ensuite, on fleurerait avec les 5% à chaque fois. Par conséquent, ce ne serait pas si négatif que cela.

Au niveau de l'encourt/CAF, c'est 5,5 ans pour rembourser la dette. Puis en 2023, on est à 1 an et 3 mois.

Pour le calcul de l'endettement, la créance dailly n'est pas intégrée.
Là, on est avec un Fonds de roulement qui est respecté sauf en 2024 et 2025.



Scénario 2- Evolution RE permettant ratios corrects

Impact à l'habitant

FINANCES PUBLIQUES

en milliers d'euro	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
redevance d'équilibre SMICTOMs :	11 986	12 585	13 215	13 875	14 569	15 298	16 062	16 866
redevance d'équilibre complémentaire projet :	0	1 420	1 501	2 159	2 442	713	949	145
total redevance d'équilibre annuelle S3T'ec :	11 986	14 005	14 716	16 034	17 011	16 011	17 011	17 011
évolution estimée de la redevance d'équilibre S3T'ec en masse :								
évolution redevance d'équilibre annuelle S3T'ec		2 019	711	1 318	977	-1 000	1 000	0
en pourcentage :		17%	5%	9%	6%	-6%	6%	0%
évolution estimée de la redevance d'équilibre S3T'ec en €/hab./an :								
total redevance d'équilibre annuelle S3T'ec en €/hab./an	54	64	67	73	77	73	77	77
évolution annuelle :		9	3	6	4	-5	5	0

46

Mme DUSSOUS fait état que c'est le tableau que l'on a voulu projeter :

-sur la RE

- cette évolution de la RE avec l'impact à l'habitant,

pour que les délégués aient une notion de ce que cela peut représenter au final. En effet, que ce soit les EPCI ou les SMICTOM, c'est l'usager qui va payer la facture. S3T'ec n'a pas d'aide financière aujourd'hui. Ce qui est important, c'est que si l'on a des subventions, cet impact pourra être amoindri.

Les trois premières années, il faudrait financer les 13 millions de fonds propres au délégataire.

Sur 2025, 2026 et 2027, on cumule les emprunts et les investissements. De ce fait, cela fait grossir le besoin de S3T'ec.

Pour compléter les dires de Mme DUSSOUS, M. BESNIER constate que le scénario 1 ne passera pas. Dans le scénario 2, on a traduit ce qu'il faudrait en termes de RE appelée auprès des SMICTOM pour être sûr de maintenir ces ratios, dans l'état des offres que l'on a reçu à date et avec les 13 millions empruntés à 100%. On voit que les 14% de BP 2024 potentiels présentés tout à l'heure permet d'y répondre. Le scénario de la DRFIP serait plus conservateur à 17%. Toutefois, si l'on divise cela par le nombre d'habitants, cela fait 18€ d'augmentation en 3 ans par habitant.

Mme DUSSOUS complète en indiquant que cette augmentation serait en 2024 de 10 €, en 2025 quasiment nul et en 2026 à nouveau 10€.

Sous couvert de M. TESSIER, M. BESNIER fait état que le scénario 1 avec les 13 millions pourrait passer s'il était financé par les EPCI. Et le scénario 2, les 13 millions pourraient être financés avec l'emprunt. Après, il est possible que l'on décide un entre-deux.

Mme DUSSOUS fait remarquer que si on avait été un syndicat plus mature, on aurait anticipé ce renouvellement de ce CVED, on aurait préparé l'apport. Il aurait fallu le prévoir dès la création du syndicat en 2019, et augmenter dès le début le coût d'entrée pour se créer une enveloppe.

M. TESSIER (DT PIRE CHANCE) mentionne qu'il avait entendu que l'on ne pouvait pas faire des bénéfices en fin d'année.

M. BESNIER souligne que le traitement des déchets a subi des inflations fortes les 4 dernières années (TGAP, révision avec le COVID...). C'était difficile de présenter à chaque fois un scénario où on allait chercher plus que ce qui couvrait les charges.

M BOUDET (DT FOUGERES) prend la parole en disant qu'il a évoqué le sujet et la position du SMICTOM du Pays de Fougères le matin avec Mme DUSSOUS. Il mentionne qu'il n'y a pas de remise en cause de l'engagement du syndicat de FOUGERES, ni de la maîtrise publique dans le déchet. Si l'on a créé S3T'ec, c'est bien cet intérêt que l'on y voit. On a eu la preuve que les prestataires répondent à l'euro près, parfois au même montant, quel que soit les candidats. Pour autant, à VITRE, vous avez vos situations. Les situations des deux syndicats sont différentes : pour le financement VITRE est en taxe et FOUGERES en redevance, l'anticipation de VITRE de la taxe incitative avant FOUGERES. Le syndicat de Fougères est dans la mise en place de la Redevance Incitative actuellement. A partir du moment où l'on a une part fixe, il faudra prévoir demain une situation financière permettant d'absorber la part variable.

Dans l'état actuel des choses, on était sur une évolution de la Redevance d'Equilibre entre 5 et 14%. Notre position est de dire, il faut qu'elle soit le plus proche des 5% pour être absorbable, au regard des charges du syndicat de FOUGERES. Nous avons aussi des timings différents en termes de vote de BP (pour le syndicat de FOUGERES, le vote a lieu en mars). Il ne faut pas se tromper sur la préparation du Budget et ce qu'on y affiche.

Concernant le projet du CVED, il n'y a pas de soucis sur l'intérêt de le renouveler. Lors de la rencontre avec le sous-préfet, la question de la durée de la DSP sur 25 ans a été évoquée (la règle étant de 20 ans) : si nous étions partis sur une durée de 25, on serait plus proche du prix cible. Cette question de la durée est un vrai sujet : peut-il revenir sur la table ? Le projet est aussi lié aux engagements des intercommunalités. Ceux-ci modifient complètement la RE. Aujourd'hui, avec Mme DUSSOUS, on a rencontré toutes les intercommunalités. Pour autant, aujourd'hui on n'a aucune garantie ni engagement d'une intercommunalité. On monte des budgets et des projets sans connaître l'intérêt et l'engagement qu'elles ont.

M. BOUDET souligne que si l'on souhaite relancer la DSP pour être sur 25 ans, on repart pour un an de procédure. Est-ce que cela vaut le coup d'attendre un an ? Si on atteint le prix cible, on peut se poser la question de relancer. De plus, le « temps politique » n'est pas le même que le « temps des entreprises » : le sujet va être que le bénéfice carbone et énergie est pour VITRE. La clé de répartition sera à prendre en compte en fonction de ces éléments-là (le réseau Revertec qui sera étendu va bénéficier essentiellement au territoire de VITRE). Ce n'est pas à nous d'imposer des clés aux intercommunalités. C'est aux intercommunalités de prendre le temps de se mettre d'accord.

Mme DUSSOUS souligne que le Pays de Châteaugiron Communauté était favorable, sans engagement précis mais qu'il allait projeter des subventions.

M. BOUDET (DT FOUGERES) souligne que l'EPCI ne s'engagera pas avant délibération.

Par conséquent, M. BOUDET (DT FOUGERES) demande à ce que le budget présenté, soit le plus proche des 5%. La RE est répartie selon le tonnage. Les instances du pays de Fougères vont délibérer sur la part variable

dans les semaines à venir : 10% de part variable équivaut à 800 K€. Selon lui, on ne peut pas monter un budget avec une hypothèse d'entrée de 800 K€ !

M. BOUDET (DT FOUGERES) ajoute : Les données que l'on a aujourd'hui, tant à la durée de la DSP que à l'engagement de nos financeurs sur les 13 millions d'euros nous amènent à dire « regardons les choses à peu près ».

Mme DUSSOUS remercie M. BOUDET pour ces propos. Elle tient à rappeler aujourd'hui que S3T'ec a été créé sur les 5 EPCI et couvre les territoires des deux SMICTOM (Vitré et Fougères) :

- Une clé de répartition est fixée au niveau du tonnage et des habitants, équitable et qu'il faut conserver. Si un des SMICTOM peut financer à hauteur de 13 ou 14%, et l'autre ne peut pas, il va falloir trouver une entente : Des habitants ne paieront pas pour les autres, on ne fera pas deux taux pour les SMICTOM.
- Le courrier à l'attention des EPCI partira début de semaine prochaine pour leur demander une subvention à hauteur de 13 millions, avec la clé de répartition qui existe aujourd'hui. On ne va pas rentrer dans leur discussion et que chacun puisse dire ce qu'il peut apporter.
- Elle rappelle que si jamais, on ne pouvait pas obtenir ces 140-150 €/tonne par rapport au 110 € que l'on paye aujourd'hui, et si on devait externaliser, on paierait plus (cf la présentation de M. BESNIER avec les 160 €/tonne).
- Dans tous les cas, Mme DUSSOUS entend ce qui est dit. Elle informe qu'un dernier tour d'audition est réalisé avec les deux candidats pour la DSP. Différents leviers d'optimisation sont étudiés : comme une soultte, une offre meilleure... Pour la question de prolonger à 25 ans la DSP, pour elle, cela signifie de relancer la procédure et de repartir pour un an. Sa crainte est de ne pas avoir de continuité de l'outil car il ne tiendrait pas un an de plus, et par conséquent, on devrait quand même dévoyer à un coût que l'on ne maîtrise pas. Par ailleurs, est-ce que le centre VEOLIA à RENNES sera réouvert ? De plus, Pendant ce temps, il n'y aura pas de recettes pendant 1 an, les entreprises devront rallumer leur chaudière, le réseau Révertec sera arrêté ou bien sera financé avec du gaz, donc pas de sens. Tout ceux-ci sont des éléments hypothétiques. C'est cette réflexion que les Présidents d'EPCI doivent prendre en compte. Les Présidents ont dit qu'ils suivaient le projet. Les résultats sont dans les mains des EPCI (pour répondre à l'objectif de « zéro enfouissement »). S'il faut pousser le pourcentage 2024, on expliquera aux usagers. Lors du Comité Syndical du SMICTOM SUD EST 35, le 23 JANVIER dernier, les délégués ont déclaré qu'ils suivaient le projet.
Quant à la question du report de la validation du budget ? Elle ne peut pas répondre aujourd'hui.

M. BOUDET demande à Mme MERHAND si le report de la validation du budget est légal ?

Mme MERHAND répond que côté SMICTOM Sud Est, le montant du produit appelé doit être transmis pour début mars car les trois EPCI doivent procéder au vote du Taux de TEOM lors de leur conseil communautaire de mars.

M. TESSIER (DT PIRE CHANCE) demande quelles sont les EPCI du Pays de Fougères ? M. BOUDET (DT FOUGERES) répond qu'il y a Fougères Agglomération, Couesnon Marche de Bretagne, et 4 communes isolées de LIFFRE CORMIER.

Mme DUSSOUS souligne que l'on est obligé d'avoir une clé de répartition. Si jamais la RE est déséquilibrée, les présidents d'EPCI et de SMICTOM, les délégués et les maires des communes, personne ne comprendrait. Nous sommes un syndicat de traitement, il faut que ce soit équitable.

En dernier lieu, ce seront toujours les habitants qui paieront.

M. BOUDET repère que sur le territoire de VITRE, ce sont les intercommunalités qui ont la responsabilité de la TEOM : Quand un habitant n'est pas content, il va voir son Président d'EPCI, et au SMICTOM du Pays de Fougères il va voir le Président du syndicat de collecte.

M. BALLUAIS (DT BILLE) demande comment sera rédigé le courrier adressé aux EPCI ? Mme DUSSOUS répond que l'on leur demande 13 millions, avec la clé de répartition qui existe aujourd'hui.

M. BOUDET (DT FOUGERES) mentionne que ce qui changerait la donne, c'est la durée de la DSP. Il pense que la DGFIP n'aurait pas fait la même analyse si la DSP aurait été sur 25 ans.

M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) répond que si on relance la procédure de la DSP, il faudra fonctionner plus longtemps avec notre outil actuel et on ne sait pas s'il pourra tenir.

M. BOUDET (DT FOUGERES) spécifie qu'on pouvait lancer une DSP sur 20 ans avec une variante sur 25 ans. M. BESNIER répond que c'est impossible, il aurait fallu lancer sur 25 ans. Pour M. BOUDET, les Bureaux d'études n'ont pas été bons.

Un élu demande pourquoi y a-t-il une hausse du coût de l'investissement ? M. BESNIER répond que le projet de 2022 était de 65 millions. A l'ouverture des offres, on est autour de 90 millions, soit environ +30%.

Un élu demande : est ce qu'il y a un risque de dérive sur le coût des travaux ?

M. BESNIER répond que c'est ce que l'on travaille sur la prochaine négociation : signature d'une offre sur les devis, ensuite révision, puis les coûts réels des travaux, et toutes les moins-values sont partagées à 50/50 sur les devis initiaux.

M. BOUDET intervient sur la réponse de Mme MERHAND sur le vote des taux des intercommunalités. Rien n'empêche les intercommunalités de VITRE de voter un taux. Après le taux génère une recette pour le syndicat de VITRE. Après que le syndicat de VITRE finance la RE ou autre chose, c'est son problème.

La Présidente expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il constitue une obligation réglementaire en vertu des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'examen du rapport d'orientation budgétaire apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités du syndicat pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au comité syndical de faire connaître sa stratégie financière, tout en faisant le point sur sa situation financière.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Pour extrait conforme,

Présents : 18
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 21
Nombre de voix pour : 21
Abstentions : 0

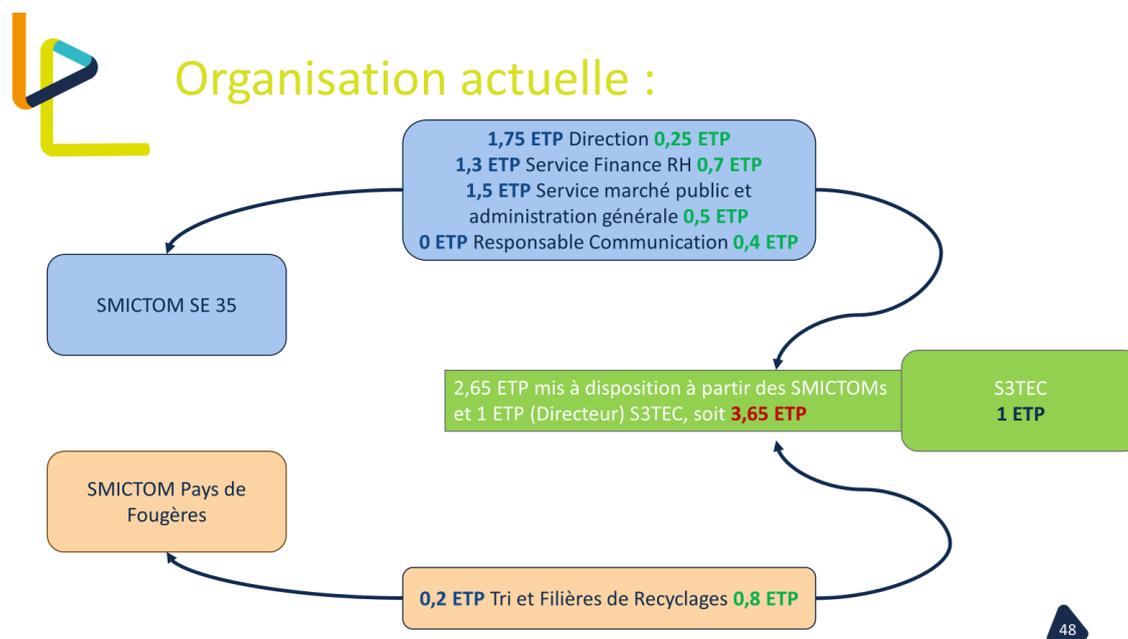


La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Au vu des évolutions à venir, une réflexion a été menée sur l'évolution des services S3T'EC à compter de 2024.
Mme La Présidente présente l'organisation des services proposée à compter de 2024.



Mme DUSSOUS informe que David BESNIER quitte S3T'ec. Par conséquent, il faut prévoir son remplacement.

Besoins identifiés depuis 01/01/2023:

- ▷ Surcharge de travail au niveau du service Finance ;
- ▷ Obligation de mettre en place un contrôle interne compte tenu de l'évolution des responsabilités comptables depuis le 1er janvier 2023 sur les 2 collectivités.
- ▷ Augmentation du nombre de contrats gérés (transfert des déchèteries) ;
- ▷ Volonté de positionner davantage DGA sur les orientations stratégiques et les grands projets
- ▷ Dégager du temps DGA de tâches « quotidiennes » : Compta Coût, préparation budgétaire, situations budgétaires ;



Besoins identifiés liés au départ du Directeur de la structure :

- ▷ Enjeux fort sur la valorisation énergétique :
 - > Suivi contrat CVED ;
 - > Maintien de l'outil en fonctionnement ;
 - > Nouvelle DSP ;
 - > Suivi conception, exploitation, maintenance ;

- ▷ Nécessite une ingénierie importante sur le sujet ;

- ▷ Etant donné la possible variation de charge sur ce poste à long terme ;



Organisation actuelle et proposition

Proposition d'évolution :

- Recrutement d'1 ETP cat. C : Assistant Finance RH à raison de 0,5 ETP S3TEC ;
- Recrutement contrat de projet (3 ans) cat A ;
- Partage d'ETP services et non plus ETP agent (exemple fonctionnement service finance)

Effectif S3TEC	Actuel	Proposition	Variation
Direction	1	0,5	-0,5 mise à dispo
DGA	0,25	0,25	0
AG	0,5	0,5	0
Finances	0,7	1,2	0,5
Tri, Filières, Transfert	0,8	0,8	0
Communication	0,4	0,4	0
Valorisation énergétique+RCU		1	1
Total Effectif	3,65	4,65	1

L'assemblée ne formule pas de remarques.

Question 10 – Création d'un poste non permanent

La Présidente expose :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée

délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 28 du Comité Syndical en date du 11 Juin 2019 modifiée par délibération n°10 du Comité syndical en date du 6 juillet 2022 ;

Considérant les besoins identifiés dans le cadre de la préparation du renouvellement de l'outil de valorisation énergétique des déchets ménagers ;

Il est proposé de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet suivant :

Renouvellement de l'outil de valorisation énergétique des déchets ménagers par un contrat de délégation de service public visant à valoriser en énergie l'ensemble des déchets résiduels d'S3T'ec, dont les déchets « incinérables », déchets encombrants des déchèteries et refus de tri, actuellement enfouis. Valoriser et commercialiser l'énergie complémentaire produite.

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans et prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu : le contrat débutera au plus tard le 1^{er} avril 2024 pour se terminer au plus tard le 31 mars 2027.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Chargé de mission « Valorisation énergétique-RCU » à temps complet.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A, grade d'ingénieur.

L'agent devra justifier d'un diplôme d'Ingénieur et d'une expérience professionnelle de deux ans minimums dans le secteur de la gestion des déchets.

La rémunération sera déterminée par référence au grade d'Ingénieur et dans le respect d'un indice de rémunération maximum correspondant à IB 518. Le régime indemnitaire instauré par la collectivité sera également applicable. L'ensemble de la rémunération (traitement de base et régime indemnitaire) prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION DE CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De valider le projet de création d'emploi non permanent de 3 ans dans le cadre d'un contrat de projet,**

- **D’Autoriser la Présidente, ou son représentant, à procéder :**
 - **Au recrutement et à la nomination d’un agent sur le grade d’ingénieur,**
 - **A la rémunération de l’agent selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale,**
 - **Au versement du régime indemnitaire conformément à la délibération n°28 du Comité syndical en date du 11 Juin 2019 modifiée par délibération n°10 du comité syndical en date du 6 juillet 2022,**

- **D’autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au recrutement (contrat, arrêté, ...).**

Présents : 18
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 21
Nombre de voix pour : 21
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,



L’ordre du jour étant épuisé, Madame DUSSOUS remercie les délégués et clôt la séance.

Madame DUSSOUS Isabelle ;
Présidente S3T’ec

Mme MONTEBAULT Mélanie,
Secrétaire de séance